46e ANNÉE. — N° 29 DIMANCHE 11 MARS 1906.

5c. # Journal du Lot 5c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
CAHORS ville	»	»	8 fr.
LOT et Départements limitrophes	3 fr.	5 fr.	9 fr.
Autres départements	3 fr. 50	6 fr.	11 fr.

Les abonnements se paient d'avance.
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

Publicité

ANNONCES (la ligne) ..... 25 cent.
RÉCLAMES ..... 50 »

Les Annonces **judiciaires et légales** peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

Pour ceux qui ne lisent QUE LE DIMANCHE

LA SEMAINE

EN FRANCE

La crise ministérielle.

Le ministère est démissionnaire et c'est sur la question des inventaires qu'il a été mis en minorité par la Chambre.

Le cabinet Rouvier est en fait la victime de l'équivoque dans laquelle se complaisait le président du Conseil depuis son arrivée au pouvoir. Pour élargir la majorité de M. Combes, des concessions nombreuses avaient été faites au centre et à la droite. L'extrême gauche en fut vivement blessée et devint l'ennemie le jour où la loi de séparation fut votée.

Mais le ministère continuait à avoir pour lui les droites. Celles-ci devenues très réalistes laissaient le ministère proclamer à tous propos son républicanisme ; elles se contentaient du libéralisme des préfets et même savaient gré à M. Rouvier de la mollesse avec laquelle il appliquait la mesure des inventaires.

Mais voila qu'un incident à amené la rupture. Contre le Bloc, les cléricaux ont supposé qu'ils avaient désormais assez d'arguments pour abandonner le ministère et ils se sont alliés aux gauches pour embarrasser le nouveau president de la République et continuer l'agitation, si possible, jusqu'à la veille des élections.

***

A L'ÉTRANGER

La Conférence d'Algésiras. — En Russie.

A Algésiras, la situation semble s'améliorer. L'Allemagne a été avertie par un simple vote d'ordre où elle a été battue à une forte majorité, qu'il y avait intérêt à ne pas trop braver l'opinion publique de l'Europe. Et on prétend que dans la note qu'elle vient de faire remettre à la France, elle ferait des concessions sérieuses sur la question de police.

Il est à croire que le remplacement de M. Rouvier au quai d'Orsay ne changera rien aux idées directrices qui ont été soutenues jusqu'à maintenant à la conférence. Et en tout cas, personne ne prévoit à l'heure qu'il est qu'un échec des pourparlers amènera la guerre.

***

En Russie, un ukase a fixé au 10 mai la réunion de la Douma. Comme les élections se feront à des époques différentes et que beaucoup des instructions envoyées arriveront trop tard, il est probable qu'une partie seulement de la Russie pourra être représentée lors de l'ouverture de la Douma.

La situation financière est la seule raison de cette convocation désespérée qu'on avait retardé le plus possible. Reste à savoir si l'Europe se laissera donner le change.

Le seul parti qui paraissait soutenir le ministère, l'Union dite du 30 octobre, commence à trouver que les choses vont de mal en pis. Le Congrès qui vient de se tenir à Moscou a montré le désaccord qui sépare les Unionnistes de la politique du comte Witte.

Suivant les évaluations des journaux, il y actuellement 72,000 personnes détenues pour causes politiques dans les prisons.

LE FURETEUR.

MOTS DE LA FIN

Au Jardin d'acclimatation. Personnages : un gros monsieur, madame son épouse et l'héritier présomptif.

— Papa, ces canards, c'est-y des oies ?

— Non, mon fils, ce sont des cygnes.

— Des signes de quoi ?

— Des cygnes d'eau.

— Alors il va pleuvoir ?...

Les Faits de l'Extérieur

Les nouvelles d'*Algésiras* sont, comme il était à prévoir, des plus contradictoires. Les opinions optimistes et pessimistes s'y combattent et donnent lieu aux hypothèses les plus opposées et aux versions les plus fantaisistes. Un fait demeure toutefois acquis ; c'est que les puissances font de très sérieux efforts pour amener une entente et trouver un terrain de conciliation entre les revendications jugées légitimes de la France et les prétentions allemandes. On affirme que les délégués allemands auraient reçu de Berlin de nouvelles instructions leur permettant d'accepter l'institution d'une police franco-espagnole contrôlée et commandée par un officier d'une tierce puissance. Il est de toute évidence que la France ne saurait admettre que ses officiers soient soumis à la juridiction d'officiers étrangers. Cette concession allemande serait donc insuffisante, mais, si elle est exacte elle dénote déjà qu'à Berlin on se montre moins intransigeant, et cela donnerait quelque probabilité d'exactitude à une autre dépêche venant de la capitale allemande, disant que Guillaume II reconnaitrait le mandat donné à la France et à l'Espagne de réformer la police marocaine, à la condition expresse que ce mandat n'aurait qu'une durée de trois ans. La prochaine séance de la Conférence doit nous fixer sur les intentions réelles de l'Allemagne, et il est prudent de réserver jusque là un jugement définitif.

Peut-être l'attitude ambigüe de l'*Allemagne* n'avait-elle pour but, comme d'aucuns le pensent, que d'arracher au Reichstag, par l'éventualité d'un conflit armé, le vote des sommes nécessaires à l'augmention de la flotte de guerre. En l'occurence cette politique aurait réussi, car la Commission du Budget du Reichstag vient de voter ces crédits à une forte majorité.

De son côté l'Angleterre a élaboré un plan d'augmentation de sa flotte de guerre qui lut permet d'envisager avec calme l'agrandissement des escadres étrangères. En attendant, on est persuadé que le voyage d'Edouard VII à Paris n'a fait que resserrer avec le Président Fallières les liens amicaux existant au temps du Président Loubet.

En *Espagne* des liens de parenté uniront sous peu les deux familles royales anglaise et espagnole. La Princesse Ena de Battenberg, nièce d'Edouard VII, ayant passé au catholicisme, le jeune roi d'Espagne a pu solliciter officiellement sa main auprès du chef de la famille royale britannique, et les fiançailles vont être officiellement annoncées urbi et orbi.

Cet événement et le prochain voyage des souverains portugais à Madrid permettent au gouvernement espagnol d'ajourner les Cortès et de se tirer ainsi d'une situation très difficile : la Chambre paraissait peu disposée à ratifier le projet de loi punissant les délits contre la patrie et contre l'armée.

En *Autriche-Hongrie* la lutte des nationalités continue à troubler le pays. On dit François-Joseph très fatigué. Le vieux souverain se disposerait à aller se reposer pendant quelques jours à Abbazia. Il se rencontrerait là, dans les premiers jours d'avril avec Edouard VII et cette entrevue pourrait avoir une sensible influence pour le maintien des relations pacifiques entre les Etats Européens.

Sénat

Séance du 8 mars 1906

PRÉSIDENCE DE M. DUBOST

Le Sénat a tenu, malgré la démission du cabinet, une très courte séance, dans laquelle il a adopté le projet suivant :

Projet de loi, adopté par la Chambre des députés, autorisant la perception d'une surtaxe sur l'alcool à l'octroi d'Aulnay (Charente-Inférieure).

Séance mardi, à trois heures.

LE TIMBRE A 2 SOUS

Donc le 16 avril nous aurons la poste à deux sous. C'est véritablement un dégrèvement très démocratique.

Quant à ceux qui protestent contre les accrocs au budget, qui en vérité, devra se rattrapper sur d'autres combinaisons, je leur proposerai de donner à leur intransigeance une forme palpable et tangible : la réforme postale leur fournit un moyen des plus simples : qu'ils continuent, après le 16 avril, à affranchir leurs lettres à quinze centimes. Je leur affirme que la poste les transportera tout de même.

N'usez pas, si tel est votre bon plaisir, des réformes qu'on vous offre, seulement n'empêchez pas la majorité d'en profiter.

Cela me rappelle certain catholique qui s'exaspérait contre la loi du divorce ; c'était, selon lui, l'abomination suprême. — Quoi ? s'écriait-il, ce lien que j'ai formé de pleine volonté et que Dieu a béni, je le briserais !

— Pardon ! lui répondit quelqu'un. Il y a en effet une loi de divorce, mais vous pouvez absolument l'ignorer. Et pour ce faire vous n'avez qu'à ne pas divorcer. La loi ne vous contraint pas à briser le lien en question. Continuez à le regarder comme indissoluble, c'est votre affaire. La loi n'est faite que pour ceux qui veulent divorcer, les autres n'en doivent avoir cure.

Mais la vérité, c'est que, ne voulant pas divorcer, les catholiques prétendent forcer tout le monde à faire comme eux.

Seulement je suis sûr que pour les timbres-poste — comme il y a bénéfice pécuniaire — il ne viendra à l'esprit de personne de refuser le sou économisé.

L'intransigeance ne va jamais jusqu'à la bourse

Où sont les Meneurs ?

On cherche les meneurs. Où sont les meneurs ? Car il y a des meneurs. Nous n'en avons, pour notre compte, jamais douté. Meneurs à Sainte-Clotilde, meneurs à Saint-Pierre-du-Gros-Caillou — la paroisse de M. de Mun — meneurs à Notre-Dame de Lorette, meneurs à Saint-Jean-François, où les batailleurs, groupés en équipes, avec insignes de ralliement, obéissaient visiblement à un mot d'ordre. C'est le *Temps* qui le constate.

Au début de la violente bagarre de Champels, deux pierres sont lancées sur les gendarmes. Le curé qui lisait sa protestation se tourne du côté des combattants et leur crie : « Attendez que j'ai fini ma lecture. » Voilà qui, au moins, est net. Quand le bon pasteur aura fini, on pourra y aller avec entrain. Et on sait que les coups de fourche n'ont pas manqué à Champels.

Cherche-t-on le meneur en d'autres lieux ? Voici, à Présailles, toujours dans la Haute-Loire, quatre cents manifestants qui se ruent contre le receveur de l'enregistrement, dégagé à grand'peine par les gendarmes. La dépêche de l'agence Havas note que ces forcenés sont conduits par « deux vicaires ».

Autre bataille à Araules. Ils sont deux cents, armés de fourches, de gourdins et d'aiguillons, qui se dressent, menaçants, en face du percepteur et des gendarmes. Par qui est commandée cette petite armée ? C'est encore la dépêche Havas qui le note, par les vicaires des églises de la commune et des communes environnantes.

On publiait, il y a quelques jours, des extraits fort instructifs d'un petit papier distribué aux fidèles de la paroisse de Notre-Dame de Lorette, papier intitulé : « Pourquoi j'ai cogné ? » — Crois-tu que les curés soient si contents que cela que tu protestes ? demandait un des interlocuteurs mis en scène. — J'en suis sûr ! répondait l'autre. Tu l'as pas vu, le petit curé d'ici ? Il est crâne comme un chasseur à pied...

Cherchez maintenant le meneur. Le meneur, c'est le prêtre. Dans ces bourgs perdus des Cévennes, de l'Ardèche, de la Lozère, fermés en grande partie aux nouvelles et, disons-le, à la civilisation, qui donc fait croire aux naïves populations, attachées à leur foi et à leur église, que l'on veut leur arracher l'une et fermer l'autre, raser les sanctuaires, vendre les ornements à l'encan et leur voler leurs terres ?

Le prêtre, qui devrait apaiser, organise et dirige la révolte. De l'opération de l'inventaire, si simple, si loyale, il a fait pour les besoins de sa cause, pour ses rêves de guerre religieuse, une équipée de brigands. Le paysan, facile à ensorceler, ne voit plus dans l'agent du gouvernement qu'un « voleur » — le mot est aujourd'hui en faveur — qu'il accueille à coups de fourches, comme si l'on venait lui voler son bien.

Ne cherchez plus les meneurs. Partout où éclatent les bagarres, le prêtre est là, comme à Champels, pour conseiller, donner le mot d'ordre. « Attendez que j'aie terminé la lecture de ma lettre. » Et, ensuite, sus aux agents et aux gendarmes. Frappez, assommez, pour la plus grande gloire de Dieu et la plus grande joie de vos évêques et de ce bon Saint-Père. Maintenant, si on songeait à mettre les meneurs à la raison ? Il est un peu tard, mais il est encore temps.

Atrocités coloniales

Quand on voit à quelles erreurs aboutit la colonisation, lorsqu'elle est conduite par des gens sans scrupules on se prend à regretter que les nations européennes aillent « civiliser » les peuplades « sauvages ».

Nous avons sous les yeux quelques photographies rapportées du « Congo belge », — du Congo léopoldien ainsi qu'il conviendrait mieux d'appeler le prétendu « Etat indépendant » de l'Afrique centrale.

Sur la première épreuve, qui représente une négresse accroupie devant des débris humains :

« Nsala de Wala, devant la main et le pied de sa fillette âgée de cinq ans, seuls restes d'un festin de gardes. » Et, en épigraphe : « *Mon but, dans toute ma vie, a toujours été de connaître la vérité.* — LÉOPOLD II. »

Seconde photo : un noir dont la main droite est absente.

Légende : « Isekauzu, mutilé par les gardes armés, pour avoir récolté trop peu de caoutchouc. » *Epigraphe : Chaque pas fait en avant par notre peuple doit marquer une amélioration dans la condition des indigènes.* — LÉOPOLD II. »

Une autre réprésente une fillette de six ou sept ans, la main droite coupée : « Pour punir le père, dont la récolte de caoutchouc a été trop peu abondante, les soldats ont mutilé l'enfant... »

Civilisation !

INFORMATIONS

La Crise Ministérielle

La minorité se compose de 144 radicaux ou radicaux-socialistes — ces derniers eu plus faible proportion — 51 membres de l'Union démocratique ou de la Gauche démocratique ; 31 progressistes, 5 nationalistes, 3 socialistes.

La majorité est composée de la manière suivante : 87 membres de la Droite ou libéraux, 27 nationalistes, 56 radicaux ou radicaux-socialistes, — ces derniers en plus forte proportion — 51 progressistes, 46 socialistes.

24 membres, en exceptant le président, qui ne prend pas part aux scrutins, se sont abstenus, dont 10 progressistes, 9 radicaux, 1 socialiste et quatre membres de la Droite.

Enfin, 42 membres étaient absents par congé.

***

MM. Bourgeois et Sarrien

M. Fallières a fait appeler MM. Bourgeois et Sarrien pour les entretenir de la crise ministérielle et pour les prier d'accepter la constitution du nouveau cabinet ; mais aucune décision n'a été arrêtée.

***

M. Sarrien appelé par M. Fallières à déclaré que si M. Bourgeois lui accordait son concours, il se chargeait de constituer le ministère.

Voici déjà que le petit jeu des listes a commencé.

Présidence du conseil et intérieur : M. Sarrien.

Affaires étrangères : M. Léon Bourgeois.

Finances : M. Poincaré.

Instruction publique et cultes : M. Aristide Briand.

Guerre : M. Clémenceau.

Marine : M. Thomson.

Agriculture : M. Ruau.

Justice : M. Cruppi.

Commerce : M. Doumergue.

Travaux publics : M. Gauthier.

Ppstes : M. Bérard.

Beaux-arts : M. Dujardin-Beaumetz.

Il est indispensable de faire remarquer que les pronostics auxquels on se livre ne reposent sur aucune donnée certaine.

A Algésiras

La conférence a tout d'abord, en séance officielle, continué l'examen des points réservés sur la banque. Les délégués marocains ont présenté sur ces points, comme aussi sur certains autres articles du projet, des observations et des amendements qui, après avoir été examinés par la conférence, ont été renvoyés au comité de rédaction chargé d'établir le texte définitif.

L'article 23, relatif à la constitution des parts de banque, a été seul réservé pour la discussion dans la prochaine séance.

La conférence s'étant ensuite constituée en comité a continué l'étude de la question de la police. M. de Radowitz, premier délégué allemand, a déclaré, au sujet des vues exposées par les différents délégués dans la dernière séance, que son gouvernement n'aurait pas d'objections à faire sur l'organisation de la police par la France et par l'Espagne dans les ports ouverts au commerce sous les garanties propres à assurer la liberté économique.

Le président a ensuite donné lecture d'un projet exposé par la délégation française ; ce projet comporte l'organisation par le sultan, dans les ports ouverts au commerce, de corps de police marocains avec des officiers et sous-officiers français et espagnols qui seront chargés de l'instruction, de la discipline, du contrôle et du paiement régulier de la solde et qui prêteront leur concours technique pour l'exercice du commandement.

Le premier délégué de l'Autriche-Hongrie a présenté à son tour le projet de police qui a été publié après un court échange de vues.

Les délégués ont demandé un certain délai pour étudier les deux projets présentés et ont décidé de se réunir samedi matin pour poursuivre l'étude de l'article 23 du projet de banque et l'examen des bases sur lesquelles il pourrait paraître possible d'établir un projet définitif de police.

Les instructions de M. Rouvier

On assure que le président du conseil, en portant à la connaissance de M. Revoil la démission du cabinet, à télégraphié à celui-ci que les instructions précédentes, sanctionnées par les votes de la Chambre, étaient maintenues. M. Revoil déposera par conséquent aujourd'hui, sur le bureau de la conférence, le projet français sur l'organisation de la police dont le texte est connu.

Mise en disponibilité

Le général de division Mibielle a été mis en disponibilité par retrait d'emploi. La cause de cette mesure serait l'arrestation arbitraire d'un soldat dans les circonstances que relate la lettre ci-après adressée au ministre par M. de Pressensé, président de la Ligue des Droits de l'Homme :

Le soldat Joseph Bouvier était l'ordonnance du général de Mibielle. Le 3 septembre 1905, le général partant pour Evian-les-Bains lui donna l'ordre de faire sa malle ; il lui indiqua les divers objets qu'il devait y mettre, au nombre desquels figurait sa montre en argent.

L'ordonnance ferma la malle en présence du général qu'il accompagna ensuite à la gare, et obtint de lui une permission de deux jours pour aller voir sa mère à Lucey (Somme). Il reprit son service le 6 septembre.

Le capitaine Rochard, officier d'ordonnance du général, lui donna l'ordre de remonter tous les jours la montre que le général de Mibielle disait avoir laissée sur sa table de nuit.

Bouvier répondit qu'il avait mis la montre dans la malle. Le capitaine Rochard transmit cette réponse au général. Bouvier ayant demandé la permission au capitaine Rochard, le 10 septembre, celui ci répondit que le général n'ayant pu trouver sa montre, lui envoyait l'ordre de le mettre en prison, pendant qu'une enquête serait faite.

Bouvier fut enfermé à la caserne Curial, dans une chambre, et ne put communiquer avec personne. Une perquisition fut faite dans la chambre qu'il occupait ; elle ne donna aucun résultat.

La gendarmerie fit à Lucey, où habitait la mère de Bouvier, une enquête qui fut favorable à Bouvier. Enfin, le 11 septembre, le général ayant retrouvé sa montre qu'il avait égarée, Bouvier fut mis en liberté.

La section de Chambéry de la Ligue des Droits de l'Homme s'est étonnée que le soldat Bouvier, ayant été publiquement accusé de vol, on n'eût pas cru devoir porter à la connaissance de ses camarades, par la voie de l'ordre, sa parfaite innocence et elle pense que la légèreté avec laquelle avait agi, en cette circonstance, le général de Mibielle constituait un véritable abus d'autorité.

En terminant, le président de la Ligue demandait au ministre de donner à cette affaire la sanction qu'elle comportait.

En Turquie

On continue à être inquiet sur les agissements des Turcs sur les frontières de la Syrie et de l'Egypte. Les mouvements de troupes se poursuivent, sous prétexte de se rendre dans le Yémen, mais ces troupes semblent s'arrêter plus au nord. On croit que dix mille hommes sont réunis à Akabah.

***

La commission spéciale turque envoyée sur la frontière perse ayant déclaré avoir recueilli des preuves que les territoires de Vézue, de Lahidjan et de Mirkian font partie intégrante de l'empire ottoman, la Porte continue à refuser énergiquement d'évacuer ces territoires, malgré les représentations presque comminatoires de la Perse.

Petites Nouvelles

Le Président de la République a reçu jeudi, avec le cérémonial accoutumé, le prince de Monaco. L'entretien du prince avec le président a duré environ une heure.

— Le Président de la République vient de prendre une mesure gracieuse en faveur d'un certain nombre de loueurs de voitures et de charretiers : ils avaient encouru des procès-verbaux de contravention. Conformément à cette décision, 512 contraventions ont été laissées sans suite.

— La princesse Ena de Batenberg a pris les noms de Victoria-Eugénia-

Cristinia, à l'occasion de sa conversion.

— Les nommés Lévêque et Ecker ont été condamnés à mort par la cour d'assises de la Seine, pour assassinat d'un veilleur chez un bijoutier.

CHRONIQUE LOCALE

A lire et à faire lire

RUSES et MENSONGES en POLITIQUE

En présence de la déloyauté de nos adversaires, nous croyons devoir répéter encore ceci qui est l'expression de la vérité :

« On représente l'inventaire des églises comme une mainmise par l'Etat sur les objets appartenant aux paroisses, alors qu'il s'agit simplement de s'assurer de la nature, de la qualité et de la valeur de biens sans maître du fait de la séparation, et qui auront pour usagers légitimes les groupes de catholiques constitués en associations cultuelles. Et c'est si bien une garantie pour celles-ci, que l'article de la loi qui ordonne cet inventaire a été DEMANDÉ et SOUTENU, à la Chambre et au Sénat, par les défenseurs de l'Eglise et leurs alliés. De tous les articles de la loi, c'est celui qui a obtenu à la Chambre la plus forte majorité. »

Eugène FOURNIÈRE.

NÉCESSITE DE LA DIFFUSION DES BONS JOURNAUX RÉPUBLICAINS

Nous extrayons de nombreuses lettres émanant d'amis politiques habitant divers points du département, les passages suivants qui nous paraissent particulièrement intéressants pour nos lecteurs :

« La lutte se poursuit partout avec une ardeur fébrile.

» Nos adversaires se montrent particulièrement acharnés et violents.

» Leur organisation devrait ouvrir les yeux aux républicains.

» Les journaux *crucifères* inondent littéralement nos campagnes.

» Pour qui a jeté les yeux sur ces feuilles exaltées, il est facile de se rendre compte du mal que peut faire, en ce moment, une pareille campagne de mensonges et de basses calomnies qui pousse à la révolte et à la guerre civile.

» Si les misérables, inepties débitées par les organes des sacristies n'ont aucune prise sur les personnes instruites qui lisent déjà d'autres journaux et peuvent contrôler leurs affirmations, elles sont de nature à troubler parfois la conscience de nos bons paysans, malgré leur robuste bon sens, parce qu'ils ne savent presque rien de la politique et sont disposés à accepter, comme fondés, les faits contournés, exagérés ou souvent inventés pour les besoins de la mauvaise cause que servent les organes cléricaux avec le désespoir de l'insuccès final.

» A ce titre, il est urgent que les républicains s'entendent au plus tôt pour atténuer dans la plus large mesure possible, les effets désastreux produits par des informations malsaines ou trop intéressées. Il est bon qu'ils se cotisent pour fonder dès maintenant une vaste association républicaine qui aurait pour but de faciliter le plus possible la diffusion des journaux républicains dans le département.

» La presse est une arme redoutable.

» Nos ennemis le savent bien. Ils sont parvenus à infester toutes nos campagnes de leurs journaux. Les curés sont à la tête du mouvement. Les bigotes et les marguilliers les secondent puissamment.

» C'est une vraie croisade.

» Il est des communes que nous pourrions citer, où les soi-disant *ministres de paix* ont fait abonner presque toutes les familles. Cela coûte si peu... Si une seule personne ne peut consentir le sacrifice du prix entier de l'abonnement toute seule, le curé les met à deux, à trois, à quatre, etc. dans le même hameau, de manière que chacun puisse lire la *bonne parole*. Pour 1 franc ou 50 centimes, chacun et chacune de leurs paroissiens pourront être édifiés sur *les atrocités du régime que nous subissons* (?) durant toute la période électorale.

» Le journal est envoyé gratuitement à ceux qui ne veulent ou ne peulent pas payer.

» Samedi et dimanche derniers, a été commencée une large distribution GRATUITE. L'ardeur de propagande de quelques dévotes allait jusqu'à en bourrer, la nuit, les boîtes aux lettres des particuliers.

» Les républicains ne peuvent rester indifférents à de pareils faits.

» En présence d'une campagne aussi vive et d'une presse aussi peu scrupuleuse de la vérité, il est indispensable que le public, surtout celui de nos campagnes, soit mis en garde contre de telles exagérations qui ne pourraient qu'être préjudiciables au bon renom de la République.

» Nous vous prions de faire un vigoureux appel à tous nos coreligionnaires politiques dans le but de mener uue campagne parallèle à la leur.

» Il faut que nos journaux puissent aussi pénétrer partout et à des prix abordables pour tous. Il faut que les citoyens sans parti-pris puissent connaître la vérité sur tous les événements politiques et qu'ils puissent, à l'occasion, la répandre autour d'eux.

» Nos futurs succès sont à ce prix. Si les républicains continuent à assister impassibles à cette nouvelle... invasion *cléricale* et *nationaliste*, nous pouvons désespérer des belles réformes accomplies et qui sont l'honneur de notre pays.

» Nous ne doutons pas que chacun n'ait déjà vu, comme nous, cette malsaine et menaçante infiltration et qu'il n'ait désiré le remède.

» Qu'on fasse une souscription, les bonnes volontés ne manqueront pas.

» On la réclame de toutes parts. Beaucoup de maires offrent leur large obole.

» A l'œuvre et au plus tôt ! »

CAHORS

LA LISTE DELPECH

« Comment veut-on que dimanche l'électeur se débrouille au milieu de tant de candidatures », nous disait un excellent citoyen qui ne demande qu'à faire son devoir de républicain : « Tous les jours, ajoutait-il, surgit une candidature nouvelle qui vient grossir le nombre des candidats déjà trop nombreux ».

Non, il n'est pas difficile de se débrouiller au milieu de toutes ces candidatures pour quiconque veut simplement faire son devoir de républicain.

Celui-là ne tiendra compte ni des conseils, ni des insinuations, ni des petites calomnies colportées de ci de là contre les candidats quels qu'ils soient.

Tous les électeurs cadurciens connaissent suffisamment les personnalités qui sollicitent leurs suffrages.

Ils connaissent bien celles qui peuvent le mieux faire les affaires de la collectivité, et par leurs capacités, et par leur bienveillance et par leur dévouement, en même temps celles qui offrent les garanties suffisantes au point de vue des opinions.

Un républicain, en l'espèce, ne peut avoir d'hésitation entre tous les candidats qui se présentent ; il y a une liste républicaine qui est combattue par une liste réactionnaire : c'est à la liste républicaine, aux candidats républicains qui « offrent des garanties pures de républicanisme » que son vote doit être acquis.

Toutes les manœuvres qu'au dernier moment des candidats ou des amis de candidats emploient pour fausser le suffrage ou tromper la bonne foi des électeurs, ne peuvent inquiéter les démocrates conscients et soucieux de l'intérêt du parti.

La multiplicité des candidatures ne peut provoquer aucune hésitation chez l'électeur pénétré de ses opinions et du programme politique qu'il défend.

Ce qui est le plus à craindre, c'est la campagne sournoise que de prétendus républicains pourraient mener contre les candidats républicains ; on doit se méfier alors, car la calomnie est leur arme préférée.

Ils vont, racontant partout, des histoires abracadabrantes, au point de vue privé, rarement au point de vue politique, sur le compte de ceux qu'ils combattent.

Mais que les électeurs s'informent et ils s'apercevront que c'est la jalousie, la haine seules qui poussent ces soi-disant républicains à discréditer les candidats répnblicains.

Car nous osons l'affirmer, les élections du 11 mars se présentent dans des conditions excellentes à tous les points de vue : et rarement la liste républicaine ne fut moins discutable que celle du citoyen Delpech.

C'est cette liste qui demain aura la faveur populaire : composée de citoyens sérieux, de démocrates sincères, convaincus, elle a droit à la confiance absolue des cadurciens qui désirent la prospérité de Cahors et le triomphe des principes laïques et républicains.

La situation est bien nette : il n'y a pas d'hésitation possible malgré la multiplicité des candidatures.

C'est la liste Delpech qui doit triompher.

LOUIS BONNET.

Phaëton de Maître A VENDRE
S'adresser à M. ROUQUET, peintre.

LA LISTE DES 14

La fameuse liste des 14 a paru.

Elle est adressée — comp'étée par 13 honorables citoyens — à tous les électeurs avec un appel qui est une stupide attaque contre le Journal du Lot *qui ne s'en émeut pas outre mesure !...*

On retrouve dans cet appel une phrase que M. Tassart, — **qui n'est pas un étranger à la ville !** — *prononçait il y a quelques jours : « après le désordre à Gourdon, après le désordre à Figeac, c'est le désordre à Cahors. »*

Pauvre Journal du Lot *!...*

Peut-être est-il également responsable de la chute du ministère !!!!!

On sait pertinemment que tout cela est faux, archi-faux.

Qu'à Gourdon, le Journal du Lot *n'a rien changé, qu'à Figeac la mairie est entre les mains de bons républicains et qu'à Cahors, l'hôtel-de-ville ne passerait entre les mains de la réaction que de par la volonté des 14, si eux et leurs amis avaient la faiblesse de ne pas barrer la route à la liste Ausset. Mais qu'importe le mensonge si le procédé permet d'amener le gachis ?*

Le Journal du Lot *n'est-il pas là pour endosser les responsabilités !!!*

Aussi bien nous avons, sur le bon sens des électeurs, une meilleure opinion que les auteurs de la manœuvre : nous avons la conviction que les républicains ne se laisseront pas tromper et que demain soir la liste républicaine Delpech sortira victorieuse de la lutte.

Les électeurs n'oublieront pas que voter pour la liste des 14 ce serait voter pour l'hôtel des postes sur l'emplacement de l'hôtel Combelle.

Ils voteront pour la liste Delpech.

Voici cette liste :

DELPECH JEAN-BAPTISTE, Liquoriste, Président Honoraire de la Chambre de Commerce, Conseiller démissionnaire ;
CARLIN EUGÈNE, Conduct. Princ. des P. et C., Cons. dém. ;
DARQUIER PIERRE, Docteur en médecine, Cons. dém. ;
DULAC J.-ANTONIN, Liquoriste, Juge au Tribunal de Commerce, Cons. dém. ;
RESSIGUIER JULES, ancien Négociant, Cons. dém. ;
TEYSSONIÈRES MARIUS, Cont. des Mines, Cons. dém. ;
VINCENS URCISSE, Horticulteur, Offic. du M. A., Cons. dém. ;
ARNAUDET LÉON, Propriétaire à Lacapelle ;
AYMARD PIERRE, Docteur en médecine ;
BAUDEL JUSTIN, Voyageur de Commerce ;
BLANC JEAN, Propriétaire à Bégoux ;
BRIS LOUIS, Propriétaire à Cabessut ;
CAILLAU RAYMOND, Président du Syndicat des Employés de Com. ;
CAYRAC MARC, Cond. Princ. des P. et C., en retraite ;
CAZES CHARLES, ancien Négociant ;
CONTÉ FRANÇOIS, Boulanger à St-Georges ;
DELPORT LÉON, Négociant ;
FERNANDÈS PIERRE, Receveur des Contrib. Indir., en retraite.
GAYET URBAIN, Entrepreneur de travaux publics ;
GIBERT ETIENNE, Rédacteur des Postes ;
MAS BASILE, Principal clerc d'avoué ;
MAURIÈS PAUL, Négociant ;
SASTRES JULES-PIERRE, Propr. à St-Henri ;
SUQUET JOSEPH, Professeur à l'Ecole Normale ;
TROUILLET JULIEN, Fondeur ;
VERDIER FRANÇOIS, Receveur des Contrib., Indir., en retraite ;
VIDAL LÉON, Professeur agrégé au Lycée Gambetta ;

Protestations

Au dernier moment, la plupart des candidats portés sur la liste des 14 protestent contre l'abus *indélicat* qui a été fait de leur nom.

MM. Relhié, Mendailles, Imbert, Bouyssou etc., etc. nous prient d'enregistrer leur protestation.

Autre candidature

M. Amédée Ouin, ex-agent-voyer de la ville, nous prie d'annoncer qu'il pose sa candidature radicale-socialiste aux élections municipales du 11 mars.

***

Au dernier moment, trop tard pour l'insertion, une communication de M. Alphonse, candidat de protestation.

Contributions directes

M. Ravachat, contrôleur principal des contributions directes à Bordeaux, est nommé inspecteur de 2e classe à Cahors.

Pendant le scrutin

Nous ne recommandons pas à nos amis de surveiller les urnes ; la recommandation nous paraît inutile, mais le dépouillement du scrutin, au contraire, demande beaucoup de vigilance de la part de tous les républicains.

En présence des listes panachées que l'on fait circuler, nos amis feront bien, comme ils l'ont fait, il y a 2 ans, de **surveiller et le transport des sacs des bulletins de la table de l'urne à la table des scrutateurs, et d'exiger que le dépouillement des bulletins de vote soit fait NOM par NOM**, malgré même que le bulletin contienne tous les candidats d'une même liste.

La question de l'Hôtel des Postes

Tous les électeurs ont dû recevoir une brochure explicative sur cette question qui a causé la crise municipale.

Nous reproduisons, en 4e page, le texte de cet opuscule pour ceux de nos lecteurs qui ne l'auraient pas lu ; ils constateront la légitimité de la protestation des onze démissionnaires.

Les Inventaires dans le Lot

A LARAMIÈRE

Mercredi, l'inventaire devait être fait à Laramière, commune essentiellement cléricale du canton de Limogne.

En prévision de troubles, car la population de cette commune avait été soigneusement surexcitée contre les agents du gouvernement, trois brigades de gendarmerie et M. Berty, commissaire de police à Cahors, s'étaient rendus à Laramière pour protéger le percepteur, M. Fontès, qui devait procéder à l'inventaire.

Ce qui était prévu arriva : la population de Laramière était massée devant l'église : plusieurs manifestants étaient armés de gros gourdins et l'église était barricadée, obstruée par deux charrettes et une charrue.

Quand M. le percepteur arriva devant l'église, la foule devint menaçante et des sommations invitant à se disperser furent sans effet ; ordre fut donné à la gendarmerie de faire disperser les manifestants.

Alors un corps-à-corps s'engagea entre les agents de la force publique et les manifestants qui hurlaient des cantiques et des injures.

Le gendarme Martini fut blessé, et M. Berty commissaire de police fut frappé violemment à la figure par une femme la nommée Emilie Raillet, veuve Aymond.

Cette femme âgée de 40 ans ressemblait à une furie : elle voulait Dieu, Dieu, Dieu !

Immédiatement son arrestation fut opérée, ce qui calma alors les meneurs, les tristes personnages de la commune qui avaient surexcité cette malheureuse.

Durant cette manifestation violente, les gendarmes néanmoins conservèrent tout leur sang-froid, et voulant à tout prix éviter de nouvelles collisions qui auraient pu être graves, ils se retirèrent.

La femme Raillet fut arrêtée et conduite à Cahors où elle fut écrouée jeudi à la prison.

En correctionnelle

La malheureuse a comparu vendredi matin devant le tribunal correctionnel, réuni en audience spéciale de flagrants délits.

Elle regretta son acte et dit que c'était surexcitée par les meneurs cléricaux qu'elle avait commis son agression.

M. Le substitut du procureur de la République a demandé une condamnation sévère, car, dit-il, « le respect des lois s'impose à tous les citoyens qui ne sauraient trouver l'excuse de leurs actes dans les ordres ou les conseils qu'ils ont reçus. »

Me Vigouroux présente la défense de l'inculpée et fait appel à toute la bienveillance du Tribunal.

Le tribunal a condamné à 1 mois de prison l'inculpée Raillet, veuve Aymond, qui, il est vrai, n'en est pas à sa première condamnation.

Postes et Télégraphes

A partir du 1er mars 1906, les receveurs et facteurs-receveurs des postes, qui exercent leurs fonctions dans des localités ne possédant ni bureau d'enregistrement ni distribution auxiliaire de papier timbré et qui sont déjà chargés de débiter des timbres de quittance à 0 fr. 10, sont tenus, en outre, de vendre au public, à l'exclusion des officiers ministériels, des feuilles de papier timbré de la dimension, à 0 fr. 60.

Les bureaux de poste du Lot qui participeront à cette vente sont les suivants :

Recettes : Bétaille, Catus, Castelfranc, Cénevières, Douelle, Leyme, Mauroux, Montfaucon, Saint-Denis-Martel, Saint-Matré.

Facteurs-receveurs : Anglars-Nozac, Arcambal, Gagnac, l'Hôpital-Saint-Jean, Lamothe-Fénelon, Montet-Bouxal, Pélacoy, Sérignac, Soturac, Saint-Daunès, Saint-Denis-Catus, Saint-Céré, Toirac, Saint-Sozy, Saint-Vincent-Rive-d'Olt, Vers, Gorses.

Cour d'assises du Lot

La session de la cour d'assises s'ouvrira à Cahors, le 19 mars, sous la présidence de M. Martin, conseiller à la Cour d'appel d'Agen, assisté de MM. Grimal, et de Labatut, juges au tribunal civil.

Deux affaires seront appelées.

Syndicat National des Transports

Hier soir vendredi, à 8 1/2, les Commerçants démissionnaires de la 14e Section au nombre de 52 se sont réunis à la Mairie.

Ils ont formé difinitivement une nouvelle Section sous le titre « d'Union Syndicale des Transports » Le bureau a été nommé pour 3 ans.

A l'hunanimité ont été désignés : Président, Lérin Léonce, vice-président, Rigal Camile, secrétaire, André Paul, trésorier, Pellet Antoine.

Les statuts de la Section ont été élaborés.

Ont été désignés comme délégués pour représenter la Section au Congrès à Paris le 19 Mars prochain, MM. Lérin, André, Galaup, Dreuilhe, Lassus, Rivière.

Aviron Cardurcien

Les membres de l'aviron Cadurcien sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le mardi 13 mars 1906, à 8 h. 1/2, au siège de la Société (Café Tivoli).

Ordre du Jour :

Compte rendu du congrès des sociétés nautiques du sud-ouest.

Formation des équipes en vue des prochaines régates.

Reconstruction du toit du Moulinas.

Questions diverses.

Cirque Bureau Frères

Le grand Cirque Bureau Frères, installé sur la place de la République, donnera sa première représentation ce soir samedi.

Demain dimanche matinée, demain soir représentation.

La réputation du grand Cirque Bureau Frères n'est plus à faire : les cadurciens connaissent depuis longtemps ce grand établissement dont ils ont toujours apprécié la réelle valeur.

Il y aura foule chez Bureau Frères.

Musique du 7me de ligne

PROGRAMME DU 11 MARS 1906

Allegro militaire,	Menzel.
Les Diamants de la Couronne Ouv.	Auber.
a Menuel du Bœuf	Haydn.
b Menuet Favori	Mozart.
c Menuet du Septuor	Beethoven.
François les bas bleus (f.)	Beruicat.
La Mattchiche,	Borel-Clerc.

Allées Fénelon, de 3 h. à 4 h.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 3 au 10 mars 1906

Naissances

D'Armagnac de Castanet, Maurice-François-Marie, rue Jean Vidal, 8.
Pommarède, Marcel-Etienne-Louis, Boulevard Gambetta, 2.
Fourès, Jean, rue Blanqui, 5.
Calvet, Jeanne-Marie-Paule, au Camp-des-Monges.

Publications de Mariage

Girbal, Léopold, ouvrier boulanger, et Poujade, Lucie-Joséphine, robeuse.
Schmit, Gustave-François, élève en pharmacie, et Weiter, Eugénie, s. p.
Vendries, Léopold-Baptiste, commis des Contributions indirectes, et Carriol, Antoinette-Marie-Jeanne, s. p.

Décès

Gout, Jean, tonnelier, 71 ans, rue Lastié, 10.
Barthes, Emilie, veuve Valette, 72 ans, s. p. rue du Pont-Neuf, 2.
Seytour, Marie-Thérèse-Irma, religieuse, 72 ans, célibataire, rue des Ecoles, 1.
Marre, Fernand-Louis-Marie-Henri, bufetier, 39 ans, à la gare.
Cabessut, Marie, célibataire, 45 ans, s. p. à l'Hospice.
Loubière, Bertrand, 90 ans, s. p. à l'Hospice.

COMMUNICATIONS

Nous recevons les communications suivantes :

LISTE SOCIALISTE

Ernest DÈZES, Négociant, Conseiller municipal socialiste démissionnaire.
Paul ALAUX, Secrétaire général de la Bourse du Travail et de la Fédération de Cahors, Président du Syndicat des peintres.
Joseph MARTY, Secrétaire général du Parti Socialiste Cadurcien, Trésorier du Syndicat des ouvriers cordonniers, Délégué au Conseil d'ad. de la Bourse du Travail.
Jean FRAYSSE, Président de la Fédération des travailleurs et de la Bourse du Travail, Président du Syndicat des ouvriers menuisiers ébénistes.
Léopold BRUNET, Vice-président de la Fédération des travailleurs de Cahors, Président du Syndicat des ouvriers cordonniers.
Marcelin FORT, Prés. du Synd. des ouvriers du fer, Dél. à la Féd. des travailleurs.
Isidore LAFAGE, Peintre.
Etienne CRAYSSAC, Syndiqué des ouvriers maçons et tailleurs de pierre de Cahors.
Michel MIGNOT, Délégué du Syndicat des ouvriers charpentiers de Cahors.
Jean HERMIN, Délégué du Syndicat des ouvriers charpentiers de Cahors.
Didier François THERON, Trésorier et délégué du Syndicat des ouvriers et ouvrières du Magasin des Tabacs de Cahors, Employé de l'Etat.

NOS DÉPÊCHES

Télégrammes reçus hier :

Paris 9 mars 12 h. 33 s.

Les inventaires

Le receveur de l'enregistrement venu pour inventorier le séminaire de Châlons-sur-Marne s'est retiré devant la protestation de l'évêque.

LA CRISE MINISTÉRIELLE

M. Fallières a reçu dans la matinée M. Poincaré qui a déclaré en sortant de l'Elysée qu'il croyait savoir que M. Fallières chargerait M. Sarrien de former le Cabinet.

***

Télégrammes reçus aujourd'hui :

Paris 10 mars 11 h. 15 m.

La crise ministérielle

M. Sarrien ayant seulement l'acceptation de MM. Bourgeois, Poincaré, continuera aujourd'hui les démarches en vue de la constitution du ministère.

A Algésiras

MM. Révoil et Radowitz conférèrent hier : l'accord est certain. La France cèderait sur la question de la banque. L'Allemagne renoncerait à demander que la police soit commandée par un officier d'une tierce puissance.

Démenti

Une dépêche de Madrid dément la conclusion de l'alliance franco-espagnole.

AGENCE FOURNIER.

Arrondissement de Cahors

Calvignac

Syndicat des fraises. — Dimanche dernier, le bureau du Syndicat des fraises a été renouvelé. Sont élus : Président, M. Theil ; vice-président, M. Bénédic de Ricard ; secrétaire, M. Marios ; trésorier, M. Bru Séraphin ; syndicts, MM. Lagarde et Lagarrigue.

Nous sommes heureux de constater que lorsqu'il s'agit de nos intérêts, nous laissons de côté les questions personnelles et nos divisions, et nous marchons unis, au succès du Syndicat. Les diverses fractions des partis sont représentées au bureau, et pourtant tous ont été élus à l'unanimité, et cela n'empêchera pas qu'ils seront demain, ce qu'ils étaient hier, les plus ardents adversaires politiques.

Duravel

Un curieux phénomène. — M. Luzergues, propriétaire à Cazes, commune de Duravel, possède dans sa basse-cour un curieux animal. C'est un canard à quatre pattes. Celles de derrière sont exactement superposées à celles de devant et entre elles se trouve un conduit intestinal qui se répète aussi derrière les autres, ce qui fait que le canard bizarre fait par les deux côtés et cela en même temps.

Arrondissement de Figeac

Bretenoux

Nous recevons, sous pli recommandé, la lettre suivante, — signée avec un beau paraphe, cette fois ! — L'authenticité de l'épître n'étant donc pas douteuse, nous insérons, conformément à la loi. Voici :

Monsieur le Directeur,

Contre mon attente, et contre la vôtre probablement, me voici en voie de devenir votre correspondant à Bretenoux. La chose n'est pas pour me déplaire : votre correspondant officiel paraît avoir des loisirs ; à mon tour, quand je n'en ai pas, je m'en crée. Comment pourrais-je mieux les utiliser en tout cas qu'en discutant publiquement, avec mon adversaire, mes actes administratifs ? Je ne suis pas ennemi d'une certaine réclame ; même faite dans vos colonnes, cette réclame ne saurait m'offenser ; votre correspondant avouera bien qu'en acceptant de la voir faire par lui autour de mon nom, je ne suis pas difficile. Donc, à l'avenir, soyez assez aimable, Monsieur le Directeur, pour nous réserver les deux premières colonnes de votre troisième page ; il les faut bien à votre correspondant pour faire les révélations sensationnelles qu'il a à publier sur mon compte ; il m'en faudra bien autant pour la riposte : la loi sur la presse me le permet et m'en donne le droit, vous le savez. Nous prendrons un jour chacun ; les rôles sont donnés ; votre correspondant a l'offensive : à moi de répondre. C'est aujourd'hui mon tour.

Votre correspondant m'avait consacré tout d'abord un article au sujet de ma gestion du bureau de bienfaisance. Après la verte réponse que je lui ai faite dans votre numéro du 2 de ce mois, il paraît satisfait. Tant mieux. S'il ne l'est pas, il paraît empressé à changer de question et à aborder d'autres sujets ; à son gré. Aussi bien les autres questions ne m'indiffèrent pas.

Je suis M. Ayrolles, de Gaubert, dites-vous, Monsieur le Correspondant. C'est vrai, et vous ne mentez pas. Je suis de Gaubert, sans particule, à la différence de certain grand personnage de Bretenoux qui, voulant et ne voulant pas poser au noble et à l'aristocrate de race, a soin de cacher une timide particule dans sa lettre initiale. Je suis de Gaubert aussi, à la différence de ce même personnage dont l'origine est totalement inconnue de tous à Bretenoux. Pour votre prochain article, Monsieur le Correspondant, je tiens mon acte de naissance à votre disposition.

Vous parlez de ridicule, Monsieur le Correspondant, de pauvreté d'arguments d'une naïveté à faire pleurer, à propos d'une lettre parue dans un journal de Toulouse. Ici, il est difficile de vous comprendre : feriez-vous parade de ce que, dans une circonstance, je vous ai convaincu de mensonge et de mauvaise foi par une note parue dans *la Dépêche* de Toulouse ? Vous n'avez pas de raison d'en être fier, et il serait imprudent pour vous d'insister.

Vous parlez d'une leçon donnée par vous, et vous dites qu'elle vaut bien un bon fromage. De quelle leçon parlez-vous, s'il vous plaît ? Vous n'interveniriez pas les rôles, par hasard, et lorsqu'on vous tire les oreilles ne voudriez-vous pas faire croire que c'est vous qui les tirez aux autres ? Vous me faites l'effet, dans ce cas, de cet ex-maire qui, ayant mouchardé un fonctionnaire, reçut un beau matin..., quelque part, la botte de ce dernier, et s'en allait ensuite clamant à tous les échos qu'il avait donné au fonctionnaire une maîtresse leçon. Aussi bien, le boutiquier de notre ville de chez lequel un client mécontent sortait un de ces jours derniers en criant : au voleur ! aurait pu dire ensuite qu'il avait donné une bonne leçon à ce client. Il fait de même le conseiller général qui... (ici des injures que nous supprimons, la loi nous en donnant le droit). Ce sont des leçons à rebours, Monsieur le Correspondant ; avant d'en parler, vous devriez réfléchir à deux fois ; peut-être seriez-vous plus discret...

Il est question, enfin, dans votre article, de Louis XIV, de manants, de bourgeois, de rois, de prélats, de Croquemitaine, de Tartarin, de Bézuquet de Masfrand, de Mommèjac, de Fallières ! Quelle salade ! C'est franchement à donner le vertige. Et pour quoi dire ? Vous ne devez pas trop le savoir vous-même. Le bafouillage inepte auquel vous avez consacré une colonne et demie du *Journal du Lot* du 2 mars, a simplement fait rire à vos dépens et, s'il a rendu quelqu'un « fiévreux et furibond » comme vous le proclamez modestement dans le numéro du 4, ce sont, sachez-le et ne vous illusionnez pas, ce sont vos amis. Oui, il n'y a eu de fureur que chez ces derniers en voyant la sottise et la maladresse avec lesquelles vous échafaudez contre moi vos attaques ; ils voudraient un peu moins de verbiage et plus de vérité. Cela seul pourrait les satisfaire, parce que cela seul pourrait me nuire et, par suite, atteindre leur but qui est aussi le vôtre. Or, l'effet obtenu est précisément le contraire et, en vous lisant et vous connaissant bien, on songe au « Pavé de l'Ours. »

En terminant et en attendant votre prochain article, un conseil : il ne vous sera pas inutile. Vos amis encore l'approuveront. Lorsqu'on veut poser en critique, comme c'est votre prétention, il importe essentiellement de réunir trois qualités : Bien savoir ce que l'on veut dire, et lorsqu'on veut accuser quelqu'un, l'accuser sans détours ; n'avoir rien à se reprocher soi-même ; avoir assez de courage pour signer son œuvre.

Or, vous ne présentez aucune de ces qualités : avec le courage du lièvre, vous fuyez devant vos articles, et ne laissez derrière vous aucune trace de votre importante personnalité : pour mieux même déjouer les soupçons, vous signez vaguement vos articles : « Le Comité. »

Allons, froussard ! Que signifie cette peur ? Pourquoi un masque ? Etes-vous donc si laid ? Lorsqu'on s'appelle Rollet, on ne signe pas « fripon ». C'est lâche.

Prouvez donc une bonne fois que vous avez du cœur au ventre et que vous n'êtes pas un farceur. A vous revoir !

Dr AYROLES,
Maire de Bretenoux.

* * *

M. Ayroles se donne un grand air ! Ouf ! laissez respirer s. v. p. ! Il voudrait sans doute qu'on le prenne pour un personnage de haute importance, pour le maire copurchic de la région !

M. Ayroles a manqué le coche : il arrive trop tard.

Puybrun

Echo des élections — L'élection du 4 mars a montré la vitalité toujours croissante du parti républicain radical à Puybrun. — Malgré une pression éhontée de toutes les puissances coalisées représentées par la fortune, la médecine gratuite, le bureau de bienfaisance, malgré les plus alléchantes promesses et les menaces honteuses, malgré l'appel aux électeurs absents des quatre coins du pays, la liste réactionnaire n'a eu qu'un seul candidat élu, et la liste radicale arrive en moyenne à cinq voix seulement de la majorité. Nous ne pouvons que féliciter et remercier la vaillante armée républicaine des humbles qui a su résister aux solicitations aux menaces des oligarchies oppressives et rétrogrades qui nous gouvernent.

Nous adressons aujourd'hui un nouvel appel aux sincères en faveur de notre candidat radical : VIDAL Jean, conseiller démissionnaire qui a toujours su mériter la confiance de ses électeurs.

Aux urnes donc, sans défaillance pour la République sociale.

Figeac

L'Union Fraternelle. — Cette société qui devait prendre part au concours de Bordeaux qui a été remis en 1907, a décidé de prendre part au concours de Périgueux qui aura lieu les 3 et 4 juin 1906.

Les Artisans Réunis. — On nous annonce que cette société offrirait pour la Mi-Carême un bal à ses membres patrons, au théâtre municipal.

L'Emancipation Figeacoise. — Cette société rappelle à ses membres que la réunion mensuelle de la société a lieu le dernier samedi de chaque mois sauf avis contraire.

Avis. — Pour la vente du *Journal du Lot* et la correspondance, s'adresser à M. Basset, correspondant-dépositaire de journaux, rue Gambetta, à Figeac (Lot).

Organisation des fêtes. — Nous nous faisons l'écho de la plus grande partie de la population figeacoise pour dire que si les grandes fêtes d'inauguration du monument des soldats morts en 1870-71 ne pouvait avoir lieu, cette année, il serait à désirer qu'une commission se forme en vue d'organiser des fêtes en 1906.

Société musicale et orphéon. — Nous serions heureux de voir organiser des soirées dansantes populaires par l'harmonie, ainsi que des concerts populaires par l'orphéon.

Nous connaissons trop le zèle et le dévouement apportés par leurs présidents et la commission de ces sociétés pour que satisfaction nous soit donnée.

Bagnac

Question à M. le Maire. — Dans son programme, M. le Maire disait qu'il ne voulait être aux affaires que pour défendre les *intérêts communaux*. A tout propos, M. le Maire dit à tout venant qu'il ne reste à la Mairie que pour sauvegarder les *intérêts communaux*.

Voici la façon dont il les défend. Le sieur Fricou, menuisier, est devenu propriétaire de la maison Bersagol dont le jardin est contigu au champ de foire. Ce jardin est soutenu par un mur qui appartient à la commune et il n'y a pas de doute au sujet de cette propriété communale puisque en 1896, une partie de ce mur s'étant éboulée sous la pression du sol du jardin, ce fut la commune qui le fit rebâtir. M. Bersagol, alors propriétaire, que l'on voulait forcer à relever le mur, montra un acte constatant que le mur était bien propriété communale.

Pourquoi donc M. le Maire, *gardien des intérêts communaux*, a-t-il autorisé le sieur Fricou à s'emparer du dit mur ? Pourquoi l'a-t-il autorisé à le démolir en partie afin de pratiquer des vues ou des ouvertures sur le champ de foire, au risque de ne pouvoir bâtir plus tard aucun édifice communal qu'en se tenant à la distance légale ? Pourquoi ne sauvegarde-t-il pas toutes les prérogatives communales ?

De deux choses l'une ; ou M. le Maire laisse faire sans rien dire et il manque par conséquent de vigilance, ou il a donné l'autorisation, et alors il a outrepassé ses droits, car c'est au Conseil municipal seul, de décider en cette affaire.

Nous espérons que les choses seront remises au point et tous les intérêts communaux sauvegardés.

Rueyres

Inventaire. — Vendredi à 10 heures du matin la gendarmerie s'est transportée à Rueyres pour faire l'inventaire de l'Eglise. M. le Sous-Préfet de Figeac et M. le capitaine de gendarmerie étaient présents.

M. le curé Lalo donna lecture d'une protestation en son nom personnel et une au nom des membres de la fabrique. Sur son refus d'ouvrir, le commissaire de Figeac fit les trois sommations et n'obtenant pas de réponse ordonna au serrurier d'ouvrir. Le curé ayant sans doute estimé que la comédie avait assez duré, ouvrit la porte et l'inventaire se fit sans incident.

Il est regrettable que par ce qu'il conviendra à un curé de faire parler de lui on fasse des frais assez élevés pour satisfaire ses désirs et je ne puis que noter cette réflexion d'un brave paysan qui se trouvait à côté de moi et qui dit à un de ses voisins : « Si l'on faisait payer au curé les frais de déplacement de tout ce monde (montrant gendarmes et fonctionnaires) il y a longtemps que les inventaires seraient finis ».

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Encore la caisse des écoles ! — Quelques personnes nous ayant fait l'honneur de nous demander quelques renseignements précis sur la création et le fonctionnement de ces sortes de caisses, nous nous empressons de nous rendre à leurs désirs.

La caisse des écoles, instituée par l'article 15 de la loi du 10 avril 1867 sera établie DANS TOUTES LES COMMUNES (art. 17 de la loi du 28 mars 1882). La caisse des écoles est créée dans chaque commune par une simple délibération du conseil municipal approuvée par le préfet. Les statuts modèles envoyés aux préfets en même temps que la circulaire ministérielle du 29 mars 1882, peuvent servir de guide : mais pour la rédaction des statuts locaux, toute latitude est laissée au Conseil municipal qui est le meilleur juge des services à rendre par la caisse de l'école.

L'article 6 des statuts modèles est conçu dans les termes ci-après :

« La caisse des écoles est administrée par un Comité composé des membres de la commission scolaire locale et de .. autres membres élus pour une période de... ans par l'assemblée générale des sociétaires et rééligibles. Ce Comité, présidé par le maire, élit chaque année un vice-président, un secrétaire et un trésorier. C'est ce Comité qui arrête, chaque année, le budget des dépenses de la caisse des écoles et règle l'emploi des fonds disponibles. »

Mouvement de l'abattoir. — Voici le relevé des animaux de boucherie qui ont été abattus pendant le mois de février écoulé à l'abattoir public de Gourdon :

Bœufs, 17 ; veaux, 19 ; moutons, 51 ; porcs, 49.

Etat civil. — Naissances. — Honoré Bost, rue Marsis ; André Pébie, à Prouilhac ; Lucien Bourianne, à Lascombes ; Marcel Fraysse, à Campagnac.

Décès. — Marcel Raymond, 53 ans, place de l'Hôtel-de-Ville ; Frédéric Courbès, 6 mois, à Costeraste ; Marie Mic, 72 ans, rue de la République ; Marie Cros, 81 ans, avenue Cavaignac.

Saint-Clair

Terrible accident. — Un bien triste accident est arrivé hier soir à l'arrivée, dans notre gare, du train de marchandises de 7 heures 1/2.

Un employé, Tissendié René, de la maisonnette de la Roquette (commune de St-Clair) âgé de 17 ans, trompant la surveillance du chef de train, est monté à Gourdon sur une plate-forme. Arrivé à destination, c'est-à-dire à la gare de St-Clair, il a voulu sauter sur le quai pendant que le train était en marche. Ayant glissé il est tombé sous les roues et a eu la tête écrasée.

Gramat

Après l'Inventaire. — Les excitations du bouillant abbé de Thégra ont produit leurs fruits. A force de parler de voleurs à de malheureux fanatiques, on a pris, le jour de l'inventaire, l'agent du gouvernement pour un vulgaire escarpe ; il n'a pu d'ailleurs remplir sa mission que quelques jours après, protégé par une imposante force de gendarmerie. Heureusement les gendarmes ont produit un effet salutaire. Les plus fougeux, le jeudi d'avant, alors que le percepteur était seul, M. le Maire en tête, sont restés chez eux mercredi dernier : le desservant les a sans doute félicités ? pour leur bravoure, lui qui s'est refusé jusqu'à la fin « à tenir l'échelle à un voleur », résultat prévu : deux portes enfoncées, déplacement de 25 fonctionnaires ou ouvriers qui ne sont pas allés à l'œil dans la commune de Thégra. Qui paiera la note ? le seul coupable, l'excitateur, qui par le mensonge à essayé de déchaîner le fanatisme ? non, ce sera la commune, parbleu qui, pour écouter un brouillon casquera comme toujours.

D'ailleurs il s'y prend fort bien, l'abbé, pour mettre la paix dans l'endroit. Il veut former, nous a-t-on dit mercredi, un cercle catholique. Et n'est-ce pas le futur président des cathos, qui a crié au percepteur « enlevez-le » ?

N'est-ce pas aussi d'autres jeunes cathos qui, après s'être désaltérés au presbytère dimanche dernier, insultaient des personnes respectables et paisibles ? Drôle d'éducation tout de même ! Et puis on nous parle d'apaches !

Le brave curé terminait ainsi son dernier prône : « vendez des œufs, les fromages, mes chères sœurs, et achetez-moi des scapulaires, des « pélerins » ; vendez-en encore pour réparer les portes que voulaient briser ces profanes, que Dieu n'a pas voulu confondre encore », Amen.

Rignac

Notre petite localité possède un pasteur qui, jusqu'à ces derniers temps, s'était montré un modèle du genre ; mais en ces temps de séparation, la fièvre qui fait bouillonner les cervelles cléricales s'est emparée de lui. L'autre dimanche, dans un prône, ne laissait-il pas entrevoir que si le gouvernement français voulait la paix, c'est parce qu'il ne pouvait pas compter sur les catholiques (lisez cléricaux) qui ne pouvaient marcher pour ce gouvernement néfaste.

Comment trouvez-vous cela, amis lecteurs ?

Ginouillac

C'est avec peine que les républicains de Ginouillac, ont appris le décès de Madame Lacam, de Lavayssière.

Ils adressent à la famille éplorée, ainsi qu'à Monsieur Darnis, frère de la défunte, leurs plus sincères condoléances.

Alvignac

Aujourd'hui dimanche se réunira le Comité républicain d'Alvignac. M. L.-J. Malvy, conseiller général de Vayrac et candidat aux élections législatives prochaines assistera à cette réunion et il exposera son programme.

Tous les bons républicains auront à cœur d'entendre l'éloquent orateur. Au moment où la lutte devient plus ardente et plus âpre que jamais, contre un parti que n'effraie aucun mensonge et aucune calomnie, il importe d'ailleurs que tous les bons républicains se groupent en un faisceau compact et saisissent avec empressement toute occasion d'affirmer leur volonté irréductible de faire triompher la cause du droit et de la justice.

Aussi ne manquera-t-il pas un membre du Comité à la réunion d'aujourd'hui pour encourager de leurs applaudissements le champion du parti républicain de l'arrondissement de Gourdon.

Où sont les sectaires ? — D'un côté, 40 à 50 démocrates, penseurs libres, bien décidés, de l'autre 20 à 30 riches propriétaires plus royalistes que le roi, adversaires acharnés de la République démocratique.

Au milieu, les indifférents, ou plutôt les flottants, la plupart métayers, domestiques, journaliers agricoles, tous ceux enfin qui ne croient pas avoir le droit de se prononcer hautement.

On nous appelle sectaires, nous les Républicains, quelle dérision !

Nous aimons et nous désirons vivement faire aimer la République, mais nous n'employons pour cela que des moyens persuasifs.

Nous disions à ces flottants : La République à plus fait dans 30 ans pour la classe pauvre, que n'avaient fait pendant 20 siècles les régimes divers. Les Gaulois, nos ancêtres, connurent certes plus d'égalité et de liberté que n'en connurent nos grands pères et nos pères. Les rois et les empereurs ont laissé se former parmi les français ces castes dont les individus se croient d'une essence supérieure au commun des mortels.

La révolution de 89 supprima les privilèges de la noblesse, mais nous voyons aujourd'hui dans chaque commune la caste de l'argent. Croyez-vous amis, que ces 20 ou 30 huppés d'Alvignac se croient du même bois que nous tous ? Entendez-les donc causer entre eux ; avec quel dédain ils parlent de ceux qui n'ont rien ou presque rien.

Pour eux, *pauvre* signifie *canaille*. Nous connaissons leurs idées là dessus.

Dans une réunion de gros propriétaires réactionnaires d'une commune voisine il est vrai, mais bien ressemblants aux nôtres, il a été tenu le propos suivant : (le propos a été tenu en effet dans la commune de St-Michel-de-Bagnières il y a 4 ans, dans une réunion de réactionnaires). « Si nous triomphons aux élections, il faudra que la Chambre supprime le droit d'être électeur à tous ceux qui ne payeront pas 15 fr. d'impôt foncier ; ainsi nous écarterons la canaille. » Voilà leurs théories.

S'ils vous soignent si bien ces temps-ci, c'est à cause de votre bulletin de vote, vous le devinez. Prenez garde, amis la boisson dont ils vous abreuvent est un dormitif pour votre esprit. Le cœur n'y est pas ; c'est seulement la crainte du réveil de vos idées qui provoque leurs poignées de main, leurs sourires gracieux, leur charité soudaine.

Or, nous savons que vous envisagez avant tout la vie présente, qu'il faut vire, et pour cela il faut travailler dans le champ du riche. Et vos employeurs sont si méchants qu'ils menacent de vous retirer vos moyens d'existence si vos convictions leur déplaisent.

Eh bien, à ceux d'entre vous qui sont dans cette pénible situation nous disons : « Réfléchissez : Ne croyez vous pas que les riches seraient bien embarrassés de leurs terres, si les métayers, domestiques et journaliers n'étaient pas là pour les travailler ?

L'agriculture manque de bras dit-on, en d'autres termes ce sont les propriétaires qui manquent d'ouvriers. Vous trouverez donc, agriculteurs prolétaires, autant de travail que vous en voudrez ; n'ayez aucune crainte.

Un jour viendra d'ailleurs où cette majorité si fragile des réactionnaires d'Alvignac craquera comme partout et ces derniers ne pourront plus vous écraser de leurs airs de despotes.

En attendant, nous vous soutiendrons, nous vous consolerons si vous recevez des injures, mais restez libres de votre bulletin de vote ; c'est votre droit le plus sacré.

A ceux qui nous comprennent nous disons : venez à nous.

Nos greniers sont vides, notre bourse est plate, nous ne pouvons rien vous donner, mais notre cœur est bon, nous serons frères. Et nous donnerons par le nombre un nouvel élan à la démocratie afin que nous puissions obtenir cette loi si humaine des retraites pour les travailleurs qui permettra aux pauvres de soulager leurs membres usés par un rude et long travail.

Les Républicains.

Montfaucon

Abbé modern-style. — Pendant la soirée de dimanche dernier, dans un café de la localité, un jeune abbé accompagné de plusieurs collègues, exhibait un gramophone. Airs d'opéra, chansonnettes, cantiques, ravissaient d'aise les nombreux auditeurs. La scie populaire « Viens Poupoule !..... » figurait au programme.

Loin de nous la pensée de critiquer l'acte de l'abbé. Avec les malheurs des temps présents, on ne sait à quelles dures extrémités seront réduits les ministres du Seigneur ; d'ailleurs il opérait dans une maison des plus honorables et la société était composée de braves gens.

Nous sommes heureux de saluer un nouveau confrère.

Un banquiste.

— *Comité radical démocratique.* — Aux républicains. — Les membres du Comité républicain radical démocratique de la commune de Montfaucon sont convoqués en assemblée générale pour le dimanche 11 mars, à 7 h. 1/2 du soir dans la salle des réunions (Hôtel Cambonie).

Tous les républicains de la commune sont instamment priés d'assister à cette réunion.

Il sera procédé à l'inscription des nouveaux adhérents.

Salviac

En réponse a l'adresse de félicitations votée par le Conseil municipal à M. Fallières, Président de la République, M. le Maire de Salviac a reçu la lettre suivante de M. le Préfet du Lot :

« Vous avez bien voulu transmettre au » nom du Conseil municipal de Salviac » une adresse de félicitations à M. Fal- » lières, à l'occasion de son élection à la » Présidence de la République.

» Je suis chargé de vous prier d'être » auprès des auteurs de cette adresse » l'interprète des meilleurs remerciements » de M. le Président Fallières, qui a été » très touché de cette manifestation ».

Signé HÉLI DEVALS.

Il résulte du recensement fait le 4 courant que la population totale de notre commune est de 1.645 habitants divisée en 723 habitants urbains et 922 ruraux, soit une diminution de 49 individus sur le recensement du 24 mars 1901.

Cette diminution s'explique par l'excédent annuel des décès sur les naissances, excédent qui atteint un tiers, quand il n'est pas du double comme il l'a été en 1905 où il y a eu 36 décès pour 17 naissances.

Thédirac

Samedi dernier, une foule aussi nombreuse que sympathique accompagnait à sa dernière demeure les restes du cantonnier Manhes, décédé à l'âge de 45 ans. Le deuil était conduit par M. Despages, agent-voyer de Salviac, entouré de ses cantonniers qui avaient offert une belle couronne à leur camarade.

Au cimetière, M. Calvet, chef cantonnier a prononcé sur la tombe le discours que nous reproduisons ci-dessous :

« Mesdames, Messieurs,

» Cher collègue,

» Au nom de la Société Amicale des cantonniers et au nom des collègues du canton, je viens, avant que cette tombe se ferme à jamais, dire quelques mots d'adieu au collègue que la mort a ravi à l'affection des siens, à l'amitié de ses collègues et à la sympathie de ses chefs.

» Manhes, après avoir vaillamment combattu et défendu ardemment le drapeau français au Tonkin, et fait tout son devoir de bon patriote, rentra dans ses foyers avec la médaille coloniale comme récompense de sa belle conduite en face de l'ennemi.

» D'une famille de cantonniers, Manhes voulut suivre les traces de son père et l'administration lui ouvrit ses bras.

» Entré au service en 1887, Manhes eut vite acquis la sympathie de ses chefs qui reconnurent en lui un dévoué serviteur.

» Il aimait cette route, et nous l'avons vu souffrant se rendre à son travail ; son chemin était pour lui un camarade et faisait partie de son existence, de sa vie.

» Il part sans avoir pu profiter des avantages et des améliorations que le Conseil général et le Gouvernement de la République ont apporté à la situation si intéressante des humbles serviteurs de l'Etat, il quitte ce monde à un âge où il pouvait compter sur son avenir et sur celui des siens.

» Puissent les marques de sympathie qui l'accompagnent, porter un adoucissement à la douleur de sa veuve et de ses enfants auxquels nous adressons nos sincères compliments de condoléances.

» Au nom de vos chefs, au nom de vos collègues du canton, nous vous disons un dernier adieu.

Manhes, adieu, adieu, adieu ! »

* * *

En cette circonstance, nous adressons à Mme Manhes et à ses deux enfants nos sympathiques compliments de condoléances.

Dégagnac

Il vient d'en arriver une bien bonne à notre vicaire. L'un de ces jours passés il devait distribuer sa bénédiction à quatre jeunes mariés. Une heure commune avait été choisie et sitôt la cérémonie terminée, deux d'entre eux devaient partir en voyage de noce. Ceux-ci furent présents à l'heure dite ; les autres se faisaient attendre : dix minutes se passent, un quart d'heure, une demi-heure... Comme sœur Anne, on ne les vit point venir. Les premiers, impatients, demandent à M. le vicaire de vouloir bien les bénir. — Comment donc ! dit l'autre, vous êtes bien pressés. Attendez ! moi, j'attends bien !

Fatigués d'attendre, ils tirèrent à M. l'abbé leur révérence et lui laissant pour compte sa bénédiction, ils furent prendre le train qui les emporta à toute vitesse au pays des heureux.

Ah ! mon brave vicaire, vous n'y pensez plus, faire attendre deux amoureux ! cela est imprudent, très imprudent, vous ne devriez pas l'ignorer.

Si les amoureux ont pèché, ils se consoleront mutuellement ; ils peuvent d'ailleurs rentrer au bercail et demander à Dieu pardon de s'être embrassés sans votre permission. Mais vous, hélas ! qui vous consolera d'avoir laissé par votre faute ces deux brebis s'écarter un instant du troupeau ?

Chez nos voisins

Lot-et-Garonne

FUMEL

Le Comité républicain. — Nous apprenons que l'ancien Comité, qui n'eut qu'une existence éphémère, vient de se reconstituer grâce à l'initiative prise par M. Belhomme, notre sympathique conseiller général. N'ayant aucune qualité pour combattre ni pour critiquer ce Comité, nous nous bornerons pour le moment à quelques réflexions et, sans douter un seul instant du républicanisme de ses membres, nous sommes à nous demander quel pourra être le résultat produit par cette fusion de divers partis républicains de notre commune quand les élections municipales se représenteront.

Que dans l'élection législative qui se prépare le Comité sache grouper les forces républicaines pour vaincre la réaction, nous le souhaitons, nous engageant nous-mêmes à participer de toutes nos forces à ce résultat, que nous serons heureux d'enregistrer comme une victoire républicaine. Mais, que le Comité siège en permanence, et que dans des questions locales, comme sont les élections municipales, un groupe de cinquante ou soixante personnes puisse imposer ses volontés à douze cents électeurs ? Cela nous paraît dépasser les bornes de la logique et du bon sens.

On nous a bien dit que l'idée principale de ce ressuscitement en règle était de répandre le calme et l'apaisement dans les esprits un peu surchauffés qui s'étaient égarés sur des questions personnelles.

Jusque-là le but est louable, et nous reconnaissons au Comité fondé sur de telles bases toutes les bonnes volontés ; mais nous nous imaginons une réussite imcomplète quand le moment sera venu pour lui d'établir un programme, nous nous imaginons même qu'à ce moment-là toutes les idées disparates qui le composent surgiront et produiront un choc désagréable entre les diverses nuances de la pensée républicaine.

Le Comité étant ouvert à toutes les idées que peut englober la conception républicaine, ne fonctionnera convenablement que quand il s'agira de soutenir une lutte contre la réaction.

La réaction vaincue, les idées républicaines seront obligées de se combattre. Modérés, progressistes et radicaux, trouveront toujours un motif pour se dauber les uns les autres. Il ne sera pas possible d'établir un programme conforme à la satisfaction de tant d'idées contraires, et si malgré tout on arrive à la confection d'une œuvre quelconque, ce ne sera que par le moyen des concessions réciproques qui anéantiront l'œuvre, soit en la réduisant soit en la dénaturant.

Comité républicain est un titre bien vague qui disant beaucoup de choses finit par ne rien dire du tout. Nous avons atteint une époque où ce mot de républicain sans autre qualificatif englobe tous les partis, et découvre d'un bout à l'autre la hauteur de l'échelle sans en noter les échelons, ce qui permet à un certain nombre d'avoir le pied droit par terre et le gauche sur le premier degré et être ainsi, suivant les circonstances, ou républicain ou réactionnaire dans l'ombre.

Tant que nous ne serons pas mieux fixés sur la ligne de conduite du comité, tant que nous ignorerons s'il est modéré, radical ou autre nous aurons le droit de le considérer comme nul ; s'il représente le tout, nous nous hasarderons à lui prédire une fin très prochaine ou des moyens à peu près inefficaces.

Si le comité ne fait aucune distinction, il reconnaîtra que tout le monde est républicain, même M. le maire de Fumel. Qu'on le lui demande ? Il ira même jusqu'à prétendre qu'à la date de ce jour, il déjeunait tranquillement assis à côté de M. le Préfet, et qu'entre la poire et le fromage, il a soumis au représentant de la République, quelque nouvel arrêté que les serfs du moyen-âge, malgré la servitude qui pesait sur eux, n'auraient certainement voulu accepter.

PIERRE JEAN.

Programme des morceaux qui seront exécutés par la société *Les Amis Réunis de Monsempron-Libos*, le dimanche 11 mars 1906, de 3 h. 1/2 à 4 h. 1/2 du soir, à Libos, place de l'Eglise :

1. Sous l'aigle double, pas redoublé . . . . . Wagner
2. Une soirée près du lac, mazurka . . . . . Leroux
3. Bataille de fleurs, valse. . Romain
4. Les Echos du Quercy, mosaïque . . . . . Kelsen
5. Le Compiégnois, allegro. . Leblanc

Conseil de revision. — Vendredi a eu lieu le conseil de revision présidé par M. Grégoire, préfet du Lot-et-Garonne. A cette occasion le conseil municipal en entier avait tenu à présenter ses hommages au chef du département. La fanfare prêtait son concours et c'est aux accents de la *Marseillaise* que M. le Préfet a été reçu. M. le maire a lu un discours de bienvenue au représentant du Gouvernement, qu'il a assuré de son dévouement et de son attachement à la République.

M. le préfet, en peu de mots, remercie le maire et les conseillers et dit qu'il veut bien croire aux sentiments républicains qui lui sont exprimés.

A la suite de la présentation de la municipalité, M. le préfet a procédé à la remise de médailles du travail aux ouvriers de la société métallurgique du Périgord. Voici les noms des nouveaux médaillés : MM. Massabeau, Cabarroque, Fabre, Rigal Joseph, Pons, Sexte Paul, Maratuech, Metge, Plagès, Petit Eugène et Troupel.

Après cette cérémonie ont lieu les opérations du conseil de revision. Sauf deux, tous les conscrits ont été reconnus bons pour le service.

AVIS

M. Léon LAGASPIE, seul pharmacien de 1re classe à Catus, a l'honneur d'informer ses nombreux clients, qu'ils trouveront dans son officine des médicaments de premier choix et que son titre de pharmacien de 1re classe, lui permet de préparer avec tout le soin voulu, exigé par l'art pharmaceutique et la dignité professionnelle, tout en conservant des prix assez modérés pour défier toute concurrence.

Médicaments nouveaux et préparés par M. **Lagaspie** *avec des produits de première qualité, provenant des premières drogueries françaises (Pharmacie Centrale de France, etc.)* :

Sirop Pectoral Balsamique, 2 fr. le flacon
d'une efficacité absolue contre les affections des bronches et de la poitrine.

Rob Toni reconstituant, 3 fr. 50 le flacon
contre anémie, pâles couleurs, etc.

Thé purgatif des Agriculteurs, 0 fr. 75 la boîte
remplaçant avantageusement les divers autres Thés.

Une Lotion Capillaire, 3 fr. le flacon
qui a déjà produit des effets absolument remarquables contre la chute des cheveux et les diverses maladies du cuir chevelu.

Huile de Foie de Morue

Qualité extra, 1 fr. 50 le 1/2 litre.
— — 2 fr. 75 le litre.

1re Qualité, 1 fr. 25 le 1/2 litre.
— 2 fr. 25 le litre.
(Verre compris).

LA HERNIE GUÉRIE

par le Bandage Electro-Médical

MARIE FRÈRES

" Chers Messieurs ",

Je viens attester ma guérison complète, et j'en suis d'autant plus heureux, que j'ai pu tout en portant votre, joli Bandage Electro-Médical, si souple et si léger, continuer mes travaux et porter de grosses charges dans de mauvaises positions. Je vous en suis éternellement reconnaissant.

BÉNAC, G., à St-Nicolas de la Grave.

Cette preuve ajoutée à des milliers de semblables démontre l'incontestable efficacité du merveilleux **BANDAGE ELECTRO-MEDICAL**, sans rival au monde, inventé par les Docteurs MARIE Frères, 108, rue de Rivoli, à **Paris**. Ce bienfaisant appareil soulage immédiatement et fait disparaître graduellement et sans douleur, les descentes les plus rebelles. Aussi toutes les personnes atteintes de Hernie et qui veulent guérir, doivent repousser tous les autres systèmes de Bandages, véritables instruments de torture, pour venir se faire faire **L'APPLICATION** de l'incomparable **BANDAGE ELECTRO-MECAL** à :

Gourdon, le jeudi 22 mars, Hôtel du Commerce ;

à Cahors, le dimanche 25 mars, Hôtel des Ambassadeurs ;

et à **Figeac**, le mardi 27 mars, Hôtel des Voyageurs.

Ceintures pour maladies du ventre

RICQLÈS PRODUIT HYGIÉNIQUE Indispensable
RICQLÈS Hors Concours PARIS 1900 Gd Prix LIÈGE 1905

LA QUESTION DE l'Hôtel des Postes

Il a beaucoup été dit et écrit sur cette question de l'Hôtel des Postes, et cependant le sujet ne paraît pas épuisé. Il a paru aux sept républicains qui crurent devoir, sur cette question donner la parole aux électeurs, qu'il était nécessaire de faire un retour en arrière et de montrer la genèse, le développement, enfin la chute du fameux projet Combelles.

Mais avant d'entrer dans le sujet, les sept conseillers soussignés tiennent à protester hautement contre les accusations dont ils ont été l'objet. On a dit que nous avions outragé et injurié nos collègues : nous protestons hautement et de toute notre énergie, contre cette allégation et, si l'on veut bien relire le placard que nous fîmes afficher sur les murs de Cahors, le lendemain de la fameuse séance, c'est-à-dire en pleine effervescence, on sera obligé de reconnaître que ce placard n'est nullement injurieux et qu'il est empreint au contraire de la plus parfaite correction. On a voulu nous rendre responsables des polémiques violentes qui se produisirent dans la presse. Mais la presse est libre ; les journaux polémiquent comme ils l'entendent et sous leur propre responsabilité et il serait excessif de nous faire endosser la responsabilité d'articles que nous n'avons ni écrits, ni inspirés, ni conseillés.

On a tiré grand parti d'une lettre très vive de M. Delpech. Mais on oublie de dire que cette lettre constituait une riposte à un article paru dans la *Dépêche* et où le vieux républicain dont tout le monde respecte la carrière politique, était accusé d'être traître à son parti, de pactiser avec la réaction et de semer la division parmi les républicains. M. Delpech ne put contenir son indignation et convaincu que le « groupe de radicaux » qui l'outrageait se résumait en une seule personne très intéressée en toute cette affaire, il riposta vivement et peut-être sa plume a-t-elle dépassé sa pensée.

Il ne nous en coûte pas d'ailleurs de déclarer publiquement que nous n'avons jamais cru que nos collègues étaient des concussionnaires ou des corrompus. Nous n'avons jamais envisagé M. Combelles sous les espèces d'un nouvel Arton poursuivant, un carnet de chèques à la main, nos quatorze collègues. Mais ce que nous croyons fermement c'est qu'ils se sont trompés; c'est que la camaraderie, la confraternité politique ont fait que l'affection que nos collègues avaient pour M. Combelles s'est reportée avec trop de vigueur sur son projet de l'Hôtel des Postes et qu'ils ont involontairement ainsi méconnu l'intérêt général.

D'autres ont dit que certains d'entre nous avaient été guidés par une ambition politique impatiente et par le désir immodéré d'escalader le pouvoir. Pour comprendre la valeur de cette accusation il suffit de connaître l'état des finances de notre ville. Le budget se boucle chaque année avec une peine inouïe.

Le dégrèvement des boissons hygiéniques va y faire un trou de vingt mille francs ; la subvention de l'hospice de six mille francs devra être portée à dix ou douze mille francs. La nouvelle loi sur l'assistance aux vieillards va aggraver les charges. Le service des intérêts de l'emprunt indispensable va nécessiter de nouveaux centimes, d'autant plus lourds que la valeur du centime s'abaisse constamment. Dans de pareilles conditions, il faudrait être naïf ou fou pour désirer une succession qui ne réserve que des difficultés ou des déboires.

On a dit enfin que l'un de nous avait une vente ou une promesse de vente de l'Hôtel des Postes actuel. Cette insinuation est fausse, absolument fausse ; il n'y a jamais eu ni vente, ni promesse de vente, et celui qui est ainsi visé s'est toujours, dans les votes successifs qui eurent lieu, prononcé contre l'emplacement actuel.

Mais reprenons les choses de loin et remontons à 1904, au moment des élections municipales. A ce moment, les candidats se réunirent souvent, sous la présidence de M. Costes, pour élaborer le programme municipal. Il ne fut jamais question, pas plus dans les conversations que dans les affiches, de la construction d'un Hôtel des Postes. Et cependant, il n'est pas douteux que, dès ce moment, M. Combelles et ses amis savaient que le bail de la maison actuelle expirait en 1907 et qu'ils étaient décidés à proposer, avant l'expiration du mandat, le projet Combelles.

Pourquoi n'en fut-il pas question ?

L'explication est facile à trouver. Si, à ce moment là, M. Combelles avait loyalement annoncé son projet, ceux qui, pour des raisons diverses, lui auraient été hostiles, auraient eu le temps de chercher un autre emplacement, de faire dresser un projet, de concurrencer en un mot le projet du Lion d'Or.

C'était ce qu'il fallait éviter.

On garda donc le silence ; et le calcul était le suivant : M. Combelles proposerait son projet à la dernière minute, à une époque telle qu'il fût matériellement impossible de trouver un autre emplacement, de dresser un autre projet et on jugulerait alors l'opposition, si elle se produisait, avec cet argument qu'on nous a tant servi : « Comme il n'y a pas le temps nécessaire pour faire un autre projet, si vous n'acceptez pas celui-là, vous faites perdre 150.000 fr. de travail aux ouvriers. »

Mais en vérité, à qui la faute ? Si, loyalement, au début de la période municipale vous aviez annoncé votre désir de faire un Hôtel des postes, on aurait discuté, on aurait étudié ; parmi plusieurs projets on aurait choisi le meilleur, et **l'Hôtel se serait construit certainement** chez M. Combelles... ou ailleurs.

Mais des conseillers soucieux de leur dignité et de leur indépendance pouvaient-ils accepter cette pression, ce couteau sur la gorge, cette menace : « Prenez ce projet ou nous vous écrasons sous le reproche de faire perdre du travail aux ouvriers. »

Mais il y a mieux. A être trop habile on arrive à se prendre à ses propres habiletés, et nous allons démontrer qu'avec leur tactique, les partisans de l'hôtel Combelles seraient arrivés, à coup sûr, au résultat qu'ils nous reprochent, avec tant de véhémence, à faire perdre du travail aux ouvriers.

Il résulte en effet de déclarations qui ont été faites à l'un de nous et devant témoins, par un homme dont les sympathies pour le projet Combelles sont certaines puisqu'il accompagnait M. Costes à travers les ministères lorsqu'il sollicitait les approbations nécessaires, et dont les compétences administratives sont incontestables, puisqu'il a été longtemps préfet, il résulte, disons-nous, de déclarations très catégoriques de M. Planacassagne que, alors même que **les 27 conseillers municipaux auraient à l'unanimité voté le projet Combelles, la réalisation de ce projet était impossible.**

En effet, disait M. Planacassagne, la Commission du budget n'est pas encore saisie, le Ministre des postes a onze projets d'Hôtels des postes qui ne seront pas tous, il s'en faut, construits la même année, il faut des enquêtes, il faut faire voter l'emprunt, etc., etc., et, à mon avis, les formalités que j'énumère, même avec un tour de faveur, auraient conduit fatalement jusqu'à la fin de 1906, c'est-à-dire à dix mois environ de l'expiration du bail de la Poste actuelle. Or, jamais, au grand jamais, l'administration n'aurait accepté cette situation ; et, quelles qu'eussent été les influences employées, elle aurait renouvelé son bail, ne voulant pas être prise entre ces deux dangers : risquer d'un côté d'être expulsée par son propriétaire actuel, et de l'autre se trouver en présence d'un Hôtel des postes dont les fondations auraient été à peine commencées.

Ainsi donc, il résulte de ces déclarations que la réalisation du **projet Combelles était impossible, mais ce qui certainement aurait été réalisé, définitivement réalisé, inévitablement réalisé, c'était l'achat des écuries du Lion d'Or par la Ville.**

***

Comme nous l'avons dit tout à l'heure, en 1904, il ne fut pas question d'Hôtel des postes dans le programme municipal.

Dans le courant de 1905, MM. Dèzes et Marmiesse, en fin de séance, émirent le vœu que la municipalité fît des études en vue de divers projets et notamment en vue de la construction d'un Hôtel des postes. A mains levées, vers onze heures du soir, cette proposition fut votée. On s'en alla, et pendant plusieurs mois on n'entendit plus parler de rien. Vers la fin de 1905, les membres du Conseil reçurent un soir une convocation en comité secret : l'ordre du jour était : Construction d'un Hôtel des postes.

La plupart d'entre nous pensaient qu'il s'agissait de quelques questions préliminaires, qu'on discuterait sur la question de l'emplacement, sur les voies et moyens financiers permettant de réaliser cette construction. Ils se trompaient lourdement. On a souvent raillé les lenteurs administratives. Cette fois l'Administration avait marché à l'allure d'un train rapide.

M. le Maire exposa la question et présenta un projet complet de l'Hôtel des Postes. Rien n'y manquait. Sous-sol, rez-de-chaussée, premier étage, deuxième étage, combles, façade, plan, coupe, élévation. Ce projet était sorti des bureaux de la Mairie, armé de pied en cap, comme jadis Minerve du cerveau de Jupiter. M. Costes expliqua l'économie du projet au point de vue financier. Tant pour la Ville, tant pour l'Etat, il y avait aussi une souscription anonyme de dix mille francs qui paraissait bizarre.....

« Nous allons passer aux voix, Messieurs et après-demain, on votera en séance publique ».

Il y eut, il faut bien l'avouer, de la part de ceux qui n'étaient pas dans le secret des Dieux, un moment d'effarement. « Vous ne pouvez pas exiger, M. le Maire, dit l'un de nous, que nous votions ainsi au pied levé, un projet que nous ne connaissons que par ce que vous venez de nous dire, un projet qui engage les finances de la ville pour une somme importante, nous demandons un délai de quelques jours pour nous faire une opinion. » A contre-cœur ce délai fut accordé et la séance publique du surlendemain fut décommandée.

Cependant l'opinion s'émouvait et alors qu'on prétendait qu'on n'avait jamais eu d'autre offre que celle de M. Combelles, dans le courant de la semaine plusieurs emplacements furent proposés : le local où siège la Société agricole, la maison du docteur Valette, le jardin Amadieu, l'immeuble de Valon, les immeubles Saint-Sèbe, Gimbert, Paganel ; et lorsque survint la séance publique une motion invitant la municipalité à faire étudier ces emplacements, obtint 12 voix contre 9. L'étude de ces terrains fut renvoyée à la Commission des Travaux publics et la supériorité du projet Combelles apparut tellement contestable que dans le sein de ladite Commission, composée de 6 membres, ce projet ne recueillit que 2 voix, celle de M. Rouffi et celle de M. Parazines, tandis que une voix se portait sur l'emplacement Valette, une sur l'emplacement Valon, une sur l'emplacement Besse, enfin une abstention.

Et M. Rouffi fut désigné comme rapporteur. Nous avons le droit de conclure que son rapport était fait, non pas au nom de la Commission des Travaux publics, mais en son nom personnel et au nom de son collègue.

Nous arrivons ainsi au point culminant de l'affaire. Ce point culminant est le rapport en question. L'honorable conseiller y étudiait les divers emplacements, et, si on nous permet une expression vulgaire, mais exacte, il les « passait à tabac » de la belle façon. Tous étaient mauvais. Il n'y en avait qu'un qui était excellent, tellement excellent qu'il était une vraie terre de promission.

Et c'est alors que se livra la bataille. Et ici quelques explications sont nécessaires :

Des pointages très exacts nous avaient démontré que les partisans du projet Combelles seraient au nombre de 13, en admettant, ce qui eut lieu, que M. Philipon vint de Vitry pour voter le projet. D'un autre côté, les adversaires de l'emplacement Combelles étaient au nombre de 12, dont 11 étaient intransigeants et dont 1, M. Périé, déclarait qu'il était partisan de l'emplacement de Valon, mais se rallierait au projet Combelles si l'emplacement de Valon était repoussé.

On pouvait donc affirmer qu'au premier tour de scrutin le bloc des partisans du Lion d'Or n'avait qu'une voix de majorité sur le bloc de ses adversaires. Devant cette faible majorité on décida qu'on présenterait une demande de referendum. Et pour baser cette demande, pour bien montrer aux électeurs combien la majorité était faible et précaire, il fut décidé qu'on se rallierait à un emplacement unique pour opposer le bloc des adversaires au bloc des partisans.

M. Périé n'assista jamais à nos réunions. Mais comme nous savions qu'il voterait au premier tour l'emplacement de Valon, nous décidâmes de voter tous l'emplacement de Valon. Il n'y eut donc pas, comme l'ont dit nos adversaires, de tractations louches ni de pacte. Car nous déclarons ici hautement que nous ne nous croyons pas liés par ce vote qui a été un vote de pure tactique de séance et que, demain, lorsque la question reviendra à l'étude, nous nous considérons dégagés, et nullement liés par ce vote.

La municipalité n'ignorait pas notre résolution. La veille, M. Delpech fut trouver M. Costes. Il lui dit qu'il venait lui parler non pas de conseiller à maire, mais d'ami à ami, et il lui fit part de nos intentions. Il lui dit qu'une demande de referendum serait déposée et que si elle était repoussée, nous quitterions la salle des séances.

M. le Maire déclara à M. Delpech que si les choses se passaient ainsi il lèverait la séance et ne mettrait pas aux voix les conclusions du rapport Rouffi. On sait que **cette promesse ne fut pas tenue** et que les quatorze, en nombre juste suffisant pour délibérer, votèrent le projet Combelles.

N'eût-il pas été plus sage, plus prudent, devant la division que cette question semait dans le Conseil, de retirer le projet et de faire comprendre à ses promoteurs, que mieux valait l'ajournement qu'une division de la majorité républicaine du Conseil.

On a dit aussi : Le referendum est ridicule, les conseillers sont là avec pleins pouvoirs, les minorités doivent se soumettre aux majorités.

C'est exact. D'une manière générale, c'est la loi des assemblées délibérantes. Mais une minorité a le droit et le devoir de chercher par tous les moyens, à donner la parole aux électeurs, lorsqu'elle a la conviction, la certitude que le projet ou l'idée qu'elle défend est l'expression de la volonté de la majorité des électeurs.

C'est un moyen dont il serait mauvais d'abuser ; mais dans des circonstances exceptionnelles, on peut s'en servir ; il n'est pas, que nous sachions, contraire aux idées démocratiques de donner la parole au principal intéressé, au suffrage universel.

Nous ne voulons pas nous appesantir sur une foule d'autres critiques qui ont été faites au projet Combelles au point de vue de sa situation, de l'éclairage de la partie postérieure de l'hôtel, au point de vue de la superficie, au point de vue de certaines façades dont la longueur serait supérieure à celle du terrain qui doit les recevoir.

Mais il est cependant une critique que nous voulons rappeler, parce qu'elle nous paraît d'une grande force : nous voulons parler des conséquences financières. Par des calculs savants et d'une exactitude contestable, on a voulu établir que la participation actuelle de la ville serait minime. Mais il nous a paru que la participation future de la ville pourrait être pour elle terriblement onéreuse.

On a bien affirmé qu'on obtiendrait de l'Etat une clause par laquelle il libèrerait la ville de toute contribution ultérieure ; mais on n'a jamais apporté une affirmation officielle de cet engagement ; et les personnes compétentes consultées affirment que jamais on n'aurait obtenu cet engagement qui est contraire à toutes les traditions, à tous les règlements. Il ressort en effet, de ce que nous avons appris, que dans la combinaison qui avait été choisie et qui s'appelle la catégorie mixte, les premières constructions se font de la façon suivante : la Ville fournit le terrain, l'Etat fournit les constructions. Mais si l'extension des services (et tout le monde sait que le service des Postes est en constante extension) exige des constructions supplémentaires, elles se font dans les mêmes conditions, c'est-à-dire que la Ville fournit encore le terrain et que l'Etat construit.

N'est-il pas, dès lors, de la dernière imprudence pour une ville, de fournir un terrain strictement suffisant, qui sera couvert, dès le début, par les constructions primitives et qui, au lieu d'être entouré de jardins ou de terrains non bâtis d'un prix peu élevé, est avoisiné de maisons de rapport ou de locaux affectés au commerce et dont l'acquisition ultérieure exigerait des dépenses considérables.

Supposons un moment que, dans quelques années, l'administration des Postes eût mis la Ville en demeure d'acquérir les maisons voisines et l'hôtel Combelles ; M. Combelles, à juste titre d'ailleurs, aurait affirmé que son hôtel était son gagne-pain, son industrie et en aurait demandé un prix légitime peut-être, mais considérable à coup sûr. Et alors les contribuables auraient gémi sur la maladresse du Conseil de 1906 qui n'avait pas su prévoir cette conséquence désagréable.

Telles sont les considérations qu'il nous a paru utile de faire connaître aux électeurs pour légitimer notre conduite. Nous avons agi en mandataires fidèles, soucieux de l'intérêt général. Nous savions que le projet était impopulaire, nous nous sommes rendus compte qu'il pouvait être sérieusement nuisible aux intérêts de la ville et à ses finances. Dans de pareilles conditions, il ne nous a pas paru suffisant de protester seulement par notre bulletin de vote. Nous avons voulu donner la parole au suffrage universel. Nous attendons avec confiance son verdict et, quoi qu'il advienne, nous avons notre conscience tranquille, car nous croyons avoir fait notre devoir, tout notre devoir. **Nous ne sommes pas,** comme certains l'affirment, **de ceux qui ne se préoccupent pas des ouvriers. Notre premier souci, si la confiance des électeurs nous ramène au Conseil municipal, sera de leur procurer du travail. Mais encore faut-il que ce travail soit utile et profitable, et que si l'ouvrier y trouve son gagne-pain, le contribuable en ait pour son argent.**

CONCLUSIONS

Si le projet de l'Hôtel des Postes n'est pas un fait acquis, la faute n'en incombe pas à la minorité.

Elle résulte de ce fait que l'emplacement choisi, imparfait, impopulaire et dangereux pour les finances de la ville n'a pas été présenté en temps voulu pour être utilement discuté.

Il est certain d'ailleurs que, même voté unanimement, le projet Combelles était irréalisable.

Les sept démissionnaires repoussent donc avec énergie le reproche qui leur est fait d'avoir trahi les intérêts des ouvriers.

Ils ont, au contraire, conscience d'avoir servi leurs intérêts et de leur avoir épargné une désillusion puisque les travaux de l'Hôtel des Postes ne pouvaient en tout état de cause être ordonnés avant la fin du bail.

Ils laissent donc la responsabilité de toute cette affaire à ceux à qui elle incombe.

CITOYENS,

Nous vous avons donné des explications loyales, claires et nettes, nous faisons un appel à votre esprit de discipline républicaine. Vous ne voudrez pas que dans la patrie de Gambetta, le pouvoir retombe aux mains des éternels ennemis de la République, de ceux qui, malgré toutes leurs protestations de dévouement, ne rêvent que réaction. Vous voterez pour la liste entière de M. Delpech, liste de républicains convaincus, de démocrates sincères, d'amis véritables des classes ouvrières.

AUX URNES,

POUR LA RÉPUBLIQUE !

DELPECH, CARLIN, DAROUIER, DULAC, RESSIGUIER, TEYSSONIÈRES, VINCENS, *conseillers démissionnaires.*

Les vingt citoyens soussignés approuvent de tous points le mémoire ci-dessus :

ARNAUDET, AYMARD, BAUDEL, BLANC, BRIS, CAILLAU, CAYRAC, CAZES, CONTÈ, DELPORT, FERNANDÈS, GAYET, GIBERT, MAS, MAURIÈS, SASTRES, SUQUET, TROUILLET, VERDIER, VIDAL.

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1736e livraison (10 Mars 1906).

Les aventures de David Balfour, traduit de l'anglais de Robert-Louis Stevenson, par Mme Marie Dronsart. — Les signaux et la sécurité sur les chemins de fer, par Daniel Bellet. — Les plantes parasites, par Mme Barbé. — Le pardon du marquis, par Julie Borius. — Comment vivent et meurent les bouteilles, par Tougar de Boismilon. — Le pain du soldat, par Pierre de Mériel.

Abonnements France : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Union postale : Un an, 22 fr. six mois 11 fr. Le numéro 40 centimes.

Hachette et Cie, boulevard St-Germain, 79, Paris.

LA NATURE. *Revue des sciences et de leurs applications aux Arts et à l'Industrie, Journal hebdomadaire et illustré,* Masson et Cie, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris. — Sommaire du n° 1711, du 10 mars 1906.

Les cristaux liquides, par Henri Coupin. — Les carburateurs, par Pierre Villère. — La destruction des paysages français, par Albert Duval. — Le triomphe de la tuberculose, par E.-A. Martel. — Nouveaux fiacres automobiles, par Lucien Fournier. — Témoignage historique des siences naturelles, par Brandicourt. — Catalyseur dans la préparation de l'anhydride sulfurique. — Les usines métallurgiques de l'île d'Elbe, par R. Bonnin. — Préparation biologique du méthane, par A. H. — Chronique. — Académie des sciences ; séance du 5 mars 1906, par Ch. de Villedeuil. — Cheminées radio-incandescentes, par J. Laffage.

Ce numéro contient 15 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

Lectures pour Tous

Voir ses articles partout reproduits, cités, commentés par les grands journaux de Paris, de province et de l'étranger, c'est là pour une revue la plus flatteuse consécration du succès. Pas de mois où les *Lectures pour Tous* n'aient ainsi les honneurs de la presse.

Comment s'en étonner, après l'apparition d'un numéro tel que celui de *Mars* ? Qu'elle obtienne de S. S. Pie X des déclarations retentissantes, qu'elle interroge M. Fallières sur ses projets, qu'elle nous décrive de façon vivante et pittoresque l'organisation de la Conférence d'Algésiras ou les secrets du recensement, l'attrayante publication si merveilleusement illustrée de la Librairie Hachette et Cie répond toujours aux préoccupations les plus actuelles du public. C'est la revue qu'il faut avoir lue pour être au courant de tous les grands événements de notre temps.

Voici, d'ailleurs, les titres des articles nombreux et variés que contient le n° de *Mars* ;

Notre interview de M. Fallières, président de la République. A quoi s'occupent nos jeunes filles. La civilité à table au temps de Louis XIII. A la Conférence d'Algésiras. Ce que S. S. Pie X pense de la séparation. Combien y a-t-il de Français ? C'était le bon temps ! dessins. La vision de Pierrette Visugy, nouvelle par Henry Bordeaux. Ce que l'homme peut faire de sa plus noble conquête. L'inconnue du Nord-Expres, roman. Navajo, marche two-step. Le dernier mystère des continents habités.

Abonnements. Un an, : Paris, 6 fr. ; Départements, 7 fr. ; Etranger, 9 fr. — Le N° 50 centimes.

Chemin de fer d'Orléans

Billets d'aller et retour de famille

Pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn, etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets de famille de 1re, 2e et 3e classes, comportant une réduction de 20 à 40 0/0, suivant le nombre des personnes, sont délivrés toute l'année, à toutes les gares du réseau d'Orléans, pour les stations thermales et hivernales du Midi, sous condition d'effectuer un parcours minimum de 300 kilomètres (aller et retour compris) et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, St-Jean-de-Luz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : **33** jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

FONDÉ EN 1879

L'ARGUS de la PRESSE

le plus ancien bureau de coupures de journaux

14, Rue Drouot, 14

PARIS

lit ou dépouille par jour, 10,000 journaux ou revues du monde entier ;

publie **l'Argus des Revues,** mensuel

édite **l'Argus de l'"OFFICIEL"**

contenant tous les votes des hommes politiques et leur dossier public.

L'Argus de la Presse recherche dans tous les périodiques les articles passés, présents, futurs.

Adresse télégraphique : ACHAMBURE-PARIS

Adresse téléphonique : 102-62

Écrire au Directeur, 14, rue Drouot, PARIS (IIe)

L. MAURY

Chirurgien-Dentiste de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France

Successeur de BAKER

75, *Boulevard Gambetta*

Maison Bouyssou, (de 9 à 5 heures)

Travail parfait et entièrement garanti

Le propriétaire gérant : A. COUESLANT.

A. WILCKEN

CHIRURGIEN-DENTISTE

DIPLOMÉ

DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE ET DE L'ÉCOLE DENTAIRE DE PARIS

DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

ET DE

L'ÉCOLE NORMALE D'INSTITUTEURS

Consultations tous les jours de 9 h. à 5 h.

69, BOULEVARD GAMBETTA

EN FACE LE CAFÉ TIVOLI

M. Wilcken n'a pas d'OPÉRATEURS

IL GARANTIT SON TRAVAIL ATTENDU QUE TOUT EST FAIT PAR LUI-MÊME

CARBURE DE CALCIUM

Dépôt du Comptoir Central de Vente

chez MM. CAYLA et Cie à **CAHORS**

Adresser les ordres et demandes de prix

aux Agents généraux MM. DESMAZURES et LAMBERT

34, Cours du Chapeau Rouge à Bordeaux.

BOURGET DENTISTE

9 — RUE DU LYCÉE — 9

SEULE MAISON A CAHORS POUVANT livrer un Dentier dans la même journée

Tous les travaux sont garantis sur facture

Deux ans de crédit sans payer plus cher qu'ailleurs

GRANDE BAISSE DE PRIX

MANDELLI, CAHORS

En face la Mairie

HORLOGER, BIJOUTIER JOAILLER

CORBEILLES DE MARIAGE

Fantaisie. — Articles de Religion

ACHAT ET ÉCHANGE DE DIAMANTS ET DE MATIÈRES OR ET ARGENT

Réparation et gravure

Seul représentant de l'**OMÉGA**

Seul représentant de l'**ORFÈVRERIE CHRISTOFLE**

NÉVRALGIES MIGRAINES. - *Guérison certaine* par les Pilules Antinévralgiques du Dr CRONIER. Boîte : 3 fr. Fco. SCHMITT, Phien, 75, r. La Boétie, Paris.

ASTHME CATARRHE, soulagement immédiat, guérison certaine par les TUBES LEVASSEUR 23, r. de la Monnaie, Paris. Boîte 3 f fco.